

Amélioration des rapports nationaux présentés à l'appui de l'application de l'instrument relatif aux forêts

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	1
Abréviations	3
I. Introduction	4
II. Rapports présentés au Forum 2002-2011	7
A. Rapports présentés sur l'instrument relatif aux forêts et les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts	8
B. Soutien apporté par des organisations régionales et sous-régionales	10
C. Examen des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience aux fins de l'amélioration des rapports nationaux	11
III. Principaux faits nouveaux survenus depuis la neuvième session du Forum	13
A. Projet pilote au Ghana sur l'application de l'instrument relatif aux forêts	13
B. Projets pilotes de la FAO concernant la présentation de rapports au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines	16
C. Coopération avec la FAO : exécution conjointe du projet du Forum financé par le CDNU et du projet de la FAO financé par le Japon sur la présentation des rapports	16
D. Autres initiatives lancées en collaboration avec le PCF et d'autres partenaires	17
IV. Amélioration des rapports destinés aux dixième et onzième sessions du Forum	20
A. Financement des forêts	20
B. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	21
C. Questions thématiques et portée de l'instrument relatif aux forêts	22
D. Directives et éléments concernant le projet de format des futurs rapports	23
1. Indicateurs clefs pour les rapports à présenter sur l'instrument relatif aux forêts ..	23
2. Questionnaire sous forme de matrice pour les futurs rapports	26
V. Instructions à l'intention des mini-ateliers régionaux	27
Appendices	
1. Pays présentant des rapports nationaux aux sessions du Forum	29
2. Relation entre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les politiques et mesures spécifiques à adopter par les États Membres conformément à l'instrument relatif aux forêts ..	31
3. Indicateurs possibles pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts	33
4. Questionnaire/matrice pour l'élaboration des rapports nationaux destinés aux dixième et onzième sessions du Forum	36

Résumé

Le présent document a pour objet de présenter une analyse des rapports soumis au Forum des Nations Unies sur les forêts, en tenant compte des problèmes, obstacles et lacunes identifiés et des enseignements tirés de l'expérience et, sur cette base, d'identifier les éléments d'un projet de format pour les rapports destinés aux dixième et onzième sessions du Forum. Établi en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ce document analytique de base sera soumis pour examen à des experts des pays en développement et de pays à économie en transition à l'occasion de cinq mini-ateliers régionaux qui examineront la structure du mécanisme de suivi proposé, ainsi que le format des rapports nationaux et les directives concernant leur établissement. Les versions définitives du format et des directives seront élaborées par le secrétariat du Forum.

La présente initiative donne suite à la résolution adoptée à la neuvième session du Forum tenue le 4 février 2011, par laquelle le Forum a décidé qu'un système national simple et volontaire d'établissement de rapports pour la dixième session du Forum traiterait de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et, de manière équilibrée, des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et, à cette fin, a prié le secrétariat du Forum de mettre au point un format simplifié pour l'établissement des rapports, en consultation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. La résolution a également invité la FAO à déterminer comment mieux incorporer ces informations dans ses propres rapports sur l'état des forêts dans le monde, notamment par le biais de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, des éléments de l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts et des objectifs d'ensemble sur forêts.

À l'appui de cette résolution, le Compte des Nations Unies pour le développement finance un projet quadriennal destiné à renforcer la capacité des coordonnateurs nationaux du Forum dans les pays en développement et les pays à économie en transition à présenter aux dixième et onzième sessions du Forum des rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts dans le contexte des thèmes globaux de la session, y compris le renforcement de la capacité de suivi et d'évaluation dans le contexte de l'élaboration des rapports nationaux. À cette fin, et en étroite collaboration avec le secrétariat du Forum, la FAO exécute, avec le soutien financier du Japon, un projet qui vise à aider les pays à élaborer, à l'intention du Forum, les rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts. Les activités de création de capacités pour les deux projets seront conduites conjointement par le secrétariat du Forum et la FAO dans le cadre des mini-ateliers régionaux susmentionnés organisés en Afrique occidentale et centrale, en Afrique orientale et australe, dans la Méditerranée, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le secrétariat du Forum, la FAO et les organismes travaillant sur les critères et les indicateurs, y compris l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Processus de Montréal et Forêts-Europe, ont reconnu que pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses objectifs d'ensemble, il faut une série d'indicateurs objectifs, fiables et faciles à présenter dans des rapports. Répondant à l'invitation que le Forum lui avait adressée à sa neuvième session à déterminer comment mieux incorporer ces informations dans

ses propres rapports sur l'état des forêts dans le monde, notamment par le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, les éléments de l'instrument relatif aux forêts et ses objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, la FAO s'est employée à identifier les indicateurs les plus appropriés pour son Évaluation des ressources forestières mondiales de 2015. Comme cette Évaluation est le seul mécanisme mondial élaboration de critères et d'indicateurs qui couvrent tous les États membres du Forum et que le mécanisme analogue de l'OIBT compte sur la participation de plus de 60 pays, dont la majorité des pays en développement, les indicateurs découlant de ces deux mécanismes paraissent être les plus appropriés pour dégager des indicateurs pour les rapports concernant l'instrument relatif aux forêts.

Le présent document fournit aux participants aux mini-ateliers régionaux les principaux éléments à prendre en considération en ce qui concerne l'amélioration des rapports soumis aux futures sessions du Forum, en particulier sur l'instrument relatif aux forêts, ses objectifs d'ensemble, et les thèmes globaux et spéciaux de chaque session, y compris les contributions à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour faciliter l'élaboration des rapports nationaux, un format rationalisé basé sur un questionnaire comprenant une série d'indicateurs de base est présenté sous forme de matrice.

Abréviations

APD	Aide publique au développement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDNU	Compte de développement des Nations Unies
DNUDDL	Décennie du Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FRA	Évaluation des ressources forestières mondiales
FE	Forêts-Europe : Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe
FIF	Forum intergouvernemental sur les forêts
FLEGT	Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux
GIF	Groupe intergouvernemental sur les forêts
MPFN	Mécanisme des programmes forestiers nationaux
ND	Données non disponibles
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
PM	Processus de Montréal
REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
QA	Questions additionnelles (format des rapports destinés aux dixième et onzième sessions du Forum)

I. Introduction

La septième session de 2007 du Forum des Nations Unies sur les forêts (ci-après dénommé le Forum) – organisme qui avait pris la relève du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) – a fait date en aboutissant, en décembre de cette année, à l'adoption par l'Assemblée générale de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, ci-après appelé instrument relatif aux forêts (A/RES/62/98). L'adoption de cet instrument a renforcé l'engagement mondial en faveur de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts en tant que principe fondamental gouvernant la politique forestière sur le plan à la fois national et international. Il constitue l'aboutissement de 15 années de négociations qui ont suivi l'adoption des principes sur les forêts de Rio à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. Basé sur les principes de gestion des forêts de Rio et le chapitre 11 d'Action 21, les propositions d'action du GIF et du FIF et les résolutions et décisions précédentes du Forum des Nations Unies, l'instrument relatif aux forêts fournit pour la première fois aux pays et aux organisations de coopération internationale un cadre cohérent, complet et intégré pour la promotion de mesures en faveur de la gestion durable des forêts dans le monde entier.

L'instrument relatif aux forêts a pour objet :

a) De renforcer l'engagement politique et les actions engagées à tous les niveaux pour la mise en œuvre effective d'une gestion durable de tous les types de forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

b) De renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et la viabilité écologique;

c) D'offrir une orientation pour l'action nationale et la coopération internationale.

Au paragraphe 5 de l'instrument, les États Membres réaffirment leurs objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts et leur intention de s'employer à les réaliser à l'échelle nationale, régionale et mondiale d'ici à 2015 :

Objectif d'ensemble 1

Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts;

Objectif d'ensemble 2

Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts;

Objectif d'ensemble 3

Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable;

Objectif d'ensemble 4

Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

Par sa résolution 7/1, le Forum a également adopté un programme de travail pluriannuel pour la période de 2007 à 2015, conformément auquel chaque session du Forum est invitée à passer en revue l'application de l'instrument relatif aux forêts, y compris la réalisation des quatre objectifs d'ensemble sur les forêts, ainsi que les progrès dans la mise en œuvre des propositions d'action du GIF et du FIF et des résolutions précédentes adoptées par le Forum.

De la huitième à la onzième session, le Forum a décidé d'aborder, dans le cadre du programme de travail pluriannuel, un thème global différent divisé en des thèmes spécifiques, reconnaissant que les mesures prises dans le cadre de ces thèmes contribuent à la réalisation des objectifs de l'instrument relatif aux forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble. Le thème global de la dixième session sera « Les forêts et le développement économique », avec les quatre thèmes subsidiaires suivants :

Thème 1 : Produits et services de forêts;

Thème 2 : Programmes forestiers nationaux et autres politiques et stratégies sectorielles;

Thème 3 : Réduction du risque et de l'incidence des catastrophes; et

Thème 4 : Bienfaits que les communautés urbaines retirent des forêts et des arbres».

« Progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts » sera le thème global de la onzième session, avec les trois thèmes spécifiques suivants :

Thème 1 : Examen de l'arrangement international sur les forêts et examens de toutes les options futures, conformément au paragraphe 32 de la résolution 2006/49 du Conseil économique et social;

Thème 2 : Examen des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts; et

Thème 3 : Examen de la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument relatif aux forêts, à la réalisation des objectifs de développement convenu sur le plan international.

À la clôture de sa neuvième session le 4 février 2011, dans sa résolution sur les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté – qui était le thème global de la session – le Forum a décidé qu'un système national simple et volontaire d'établissement de rapports pour la dixième session du Forum traiterait de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non

contraignant concernant tous les types de forêts et, de manière équilibrée, des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et, à cette fin, a prié le secrétariat de mettre au point une formule simplifiée pour l'établissement des rapports en consultation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). La résolution invitait également l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à déterminer comment mieux incorporer ces informations dans ses propres rapports sur l'état des forêts dans le monde, notamment par le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, les éléments de l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts et ses objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

Projet du Compte de développement des Nations Unies sur l'amélioration des rapports nationaux à l'appui de l'application de l'instrument relatif aux forêts

Pour faciliter l'application de cette résolution, le Compte de développement des Nations Unies (CDNU) fournit 527 000 dollars pour un projet quadriennal exécuté par le secrétariat du Forum sous le titre « Amélioration des rapports nationaux à l'appui de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts ». L'objectif global du projet consiste à renforcer la capacité des coordonnateurs nationaux du Forum dans les pays en développement et les pays à économie en transition à soumettre à la dixième session du Forum en 2013 des rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts dans le contexte du thème global de la session « Forêts et développement économique », y compris le renforcement de la capacité en matière de suivi, d'évaluation et d'élaboration des rapports nationaux. Le projet aidera également les pays à élaborer les rapports nationaux à soumettre à la onzième session en 2015, qui, en plus de signaler les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts, contribueront sensiblement à l'examen de a) l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et la considération des options futures et b) la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument relatif aux forêts, à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier les objectifs de Millénaire pour le développement (OMD).

De même, en étroite collaboration avec le secrétariat du Forum et le projet du CDNU, la FAO exécute, avec le soutien financier du Japon, un projet intitulé « Aider les pays à soumettre au Forum des rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts ». Dans ce partenariat, le secrétariat du FORUM met l'accent sur l'analyse de l'évolution des rapports et l'élaboration d'un format pour leur présentation, alors que la FAO traite de la création de capacités dans les pays aux fins de l'amélioration des rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts. Le secrétariat du FORUM et la FAO coordonnent étroitement l'organisation des mini-ateliers régionaux susmentionnés. Avec des fonds contribué par le Gouvernement allemand et en collaboration avec le Mécanisme des programmes forestiers nationaux (MDFN), la FAO exécute également des projets pilotes au Ghana, au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines sur le renforcement de l'application de l'instrument relatif aux forêts. Les projets exécutés par le Forum, le CDNU et la FAO sont les premiers projets qui renforceront l'application de l'instrument et amélioreront les rapports connexes. De plus amples détails sur les projets de la FAO sont présentés à la section III.A-C.

Le présent rapport, qui fait partie du projet du CDNU, a pour objet de présenter une analyse sur l'évolution des rapports soumis au Forum en tenant compte des problèmes, obstacles et lacunes identifiés, et, sur cette base, d'identifier

les éléments d'un projet de format de présentation des rapports destinés aux dixième et onzième sessions du Forum. Ce document analytique de base sera soumis pour examen à des experts de pays en développement et de pays à économie en transition à l'occasion des cinq mini-ateliers régionaux qui examineront les modalités de suivi proposées et donneront une forme définitive aux directives concernant le format de présentation des rapports nationaux sur l'application de l'instrument relatif aux forêts.

Aux fins de la rédaction du présent document, on a obtenu les vues du Groupe d'interventions sur les rapports sur les forêts du PCF, et des propositions et contributions précieuses ont été apportées par la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). De plus amples détails sur les résultats de ces consultations sont présentés ci-après à la section III.D.2.

II. Rapports présentés au Forum 2002-2011

En quatre occasions, de la réunion d'organisation du Forum en 2002 à la cinquième session en 2005, les pays ont été priés de lui présenter pour examen, des rapports nationaux volontaires sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action du GIF et du FIF. Depuis la huitième session, les rapports mettent l'accent principalement sur l'application de l'instrument relatif aux forêts et ses quatre objectifs d'ensemble.

Pour toutes ces opérations, le secrétariat du Forum a fourni aux pays des formats et des directives élaborés en consultation avec les organisations membres du PCF. Comme cela a été indiqué ci devant, les rapports nationaux ont été présentés sur une base volontaire et les formats ont été recommandés, mais n'étaient pas obligatoires. Les informations devaient être présentées sous forme de texte plutôt que sous une forme quantitative normalisée. Entre les deuxième et cinquième sessions du Forum, les rapports étaient basés sur le programme de travail du Forum qui identifiait les thèmes spécifiques à être traités dans les rapports présentés à chaque session. Étant donné le grand nombre de propositions d'action, les pays ont été invités à fournir des informations sur un grand nombre de propositions couvrant jusqu'à cinq groupes thématiques de sujets par session jusqu'à la cinquième session du Forum. Pour les huitième et neuvième sessions, les pays ont été invités à faire rapport sur leurs activités dans trois domaines thématiques différents, ainsi que sur l'instrument relatif aux forêts et ses quatre objectifs d'ensemble. Pour toutes les sessions, eu égard à la nature non obligatoire des formats proposés, les rapports présentés par les pays n'avaient généralement pas de structure bien définie et était plutôt longs. Par conséquent, ils étaient difficiles à analyser et à résumer.

Jusqu'à la sixième session du Forum et l'adoption de l'instrument relatif aux forêts, le dialogue international sur les politiques dans le cadre du GIF/FIF et du Forum a dégagé quelque 270 propositions d'action, 120 paragraphes de dispositif de résolutions et de décisions du Forum et 110 paragraphes de dispositif de résolutions pertinentes du Conseil économique et social. Pris ensemble, ces 500 propositions d'action et paragraphes de dispositif de résolutions constituent le cadre politique global pour la réalisation d'une gestion durable des forêts et ont servi de base pour la négociation, l'adoption et l'application de l'instrument relatif aux forêts par les États membres. Étant donné la portée et le nombre de ces propositions, il est compréhensible que les rapports présentés au Forum couvrent généralement une

large gamme de questions thématiques accompagnées de mesures détaillées que bon nombre de gouvernements trouvent difficiles à gérer.

Entre 2002 et 2011, 86 pays ont présenté des rapports nationaux volontaires, allant d'un minimum de 14 en 2002 à un maximum de 54 en 2005. Toutefois, 38 pays ont soumis des rapports nationaux à seulement l'une des six sessions pour lesquelles ils ont été demandés. Trois pays – la Finlande, le Mexique et la Nouvelle-Zélande – en ont présenté à toutes les six sessions. Vingt-six pays ont présenté des rapports à trois sur les cinq sessions du Forum.

La réponse inégale des pays à la demande de présentation de rapports nationaux tient essentiellement à la nature volontaire de ces rapports et à d'autres contraintes institutionnelles ou logistiques. Toutefois, une discussion étendue sur l'évolution de la gestion durable des forêts basée sur les rapports nationaux à la quatrième session a révélé que de nombreux pays en développement et de pays à économie en transition ne disposent pas des ressources et des orientations techniques qu'il faut pour élaborer les rapports ciblés nécessaires pour une analyse efficace des progrès accomplis dans les travaux entrepris sur l'initiative du Forum. On a également noté que bien des pays, à la fois en développement et développés, considéraient que la demande globale de rapports à présenter au titre des accords environnementaux multilatéraux représentait un fardeau considérable.

Trois raisons expliquent l'augmentation importante des rapports présentés à la cinquième session. Premièrement, dans l'optique de beaucoup de pays, les rapports présentés à cette session étaient particulièrement importants puisque celle-ci était chargée d'examiner l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts. Deuxièmement, un questionnaire bien structuré, bien que volontaire, sur l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts à annexer aux rapports nationaux, négocié à la quatrième session, a aidé sensiblement les pays à structurer leur contribution. Enfin, le format pour la présentation des rapports et les directives connexes a été mis à la disposition des gouvernements 14 semaines avant la date limite. Bien que 54 pays aient soumis des rapports nationaux, seulement 15 ont rempli le questionnaire, mais la plupart étaient des pays en développement et des pays à économie en transition.

A. Rapports présentés sur l'instrument relatif aux forêts et les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

La première invitation à présenter des rapports nationaux sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et ses quatre objectifs d'ensemble a suscité des résultats limités, seulement 21 pays ayant présenté des rapports à la huitième session. Le secrétariat a reconnu que les pays n'avaient guère eu la possibilité d'entreprendre de nouvelles mesures étant donné le peu de temps qui s'était écoulé depuis l'adoption de l'instrument, ce qui a abouti à un nombre inférieur au nombre habituel de pays qui présentaient des rapports nationaux.

De même, seulement 21 pays ont présenté des rapports nationaux à la neuvième session du Forum. En partie, cela était peut-être dû au peu de temps dont disposaient les pays pour élaborer et présenter leurs rapports nationaux. Seulement 16 étaient reçus avant la date limite et pris en compte dans le rapport correspondant du Secrétaire général (E.CN.18/2011/2). La réponse inégale de la part des pays était probablement due plutôt à l'absence de connaissances et d'activités relatives à l'instrument relatif aux forêts, à l'insuffisance des ressources et au manque de

capacités techniques, ainsi qu'au fardeau que constituait la demande croissante de rapports pour les pays.

Néanmoins, les rapports soumis pour examen aux huitième et neuvième sessions du Forum donnent un aperçu précieux des mesures prises et des progrès accomplis par les pays dans l'application de l'instrument relatif aux forêts. Les réponses des pays donnent à penser que l'instrument renferme un potentiel considérable pour ce qui est de la réalisation de ses objectifs. Les rapports nationaux ont indiqué que bon nombre de pays avaient pris des mesures politiques, institutionnelles et normatives, ou avaient renforcé les mesures existantes, ou encore avaient entrepris d'autres actions à l'appui de l'application de l'instrument relatif aux forêts et de ses objectifs d'ensemble, alors que d'autres étaient en train de le faire, bien que dans la plupart des cas ces mesures n'aient pas été prises en tant que résultat direct de l'instrument. Ces efforts étaient considérés comme développant plus avant les initiatives destinées à mettre en œuvre les propositions d'action du GIF/FIF, ainsi que les résolutions et décisions précédentes du Forum. Une série de pays ont constaté que les programmes forestiers nationaux constituaient le principal moyen d'appliquer l'instrument relatif aux forêts. On a également noté que plusieurs dispositions de l'instrument étaient appliquées à la suite des initiatives lancées avant son adoption.

Toutefois, les pays, principalement les pays en développement, ont identifié une série de problèmes qu'il faut régler de manière plus efficace pour réaliser le potentiel de l'instrument relatif aux forêts. Il faut, entre autres :

- Parer à l'insuffisance des moyens d'application, en particulier en matière de financement;
- Renforcer la capacité institutionnelle dans le secteur forestier, en particulier la formation du personnel forestier;
- Renforcer les capacités de police des forêts;
- Réviser et renforcer la législation forestière;
- Améliorer la gouvernance;
- Régler les conflits intersectoriels de manière plus efficace;
- Accroître et diversifier les avantages économiques retirés des biens et services forestiers par les petits propriétaires et les communautés autochtones;
- Développer des systèmes de comptabilité et de détermination de la valeur des biens fonciers qui tiennent compte des biens et services produits par les forêts;
- Régler les problèmes posés par les régimes fonciers.

Le nombre limité de rapports nationaux soumis aux huitième et neuvième sessions du Forum, bien que précieux pour l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et de la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble dans les pays individuels, donnent une idée déformée des progrès obtenus au niveau mondial. La majorité des pays qui ont présenté des rapports avaient généralement une impression favorable des mesures qu'ils avaient prises à l'appui de l'instrument relatif aux forêts et de sa réalisation à l'échelle mondiale. Il est probable que la situation n'est pas aussi favorable ou dynamique dans de nombreux pays qui n'ont pas présenté des rapports, dont bon nombre n'ont pas encore intégré l'instrument dans leurs programmes forestiers nationaux et les politiques, plans, stratégies et programmes intersectoriels pertinents.

Pour prendre un exemple, la plupart des pays n'ont pas encore traduit l'instrument relatif aux forêts dans leurs langues officielles et/ou autochtones. Cela est également le cas pour les pays qui ont présenté des rapports nationaux à la neuvième session du Forum. Après son adoption par l'Assemblée générale en décembre 2007, l'instrument était disponible dans toutes les six langues officielles de l'ONU. Sa disponibilité dans la langue officielle (ou langues officielles) d'un pays est essentielle pour son intégration et son application efficace sur le plan national. Sur les 21 pays qui ont présenté des rapports nationaux à la neuvième session, 10 ont des langues autres que les langues officielles de l'ONU. Seulement trois d'entre eux – la Finlande, le Japon et la Slovaquie – ont traduit l'instrument dans leur langue officielle. Sur les 11 pays qui ont une langue officielle qui est également l'une des langues de l'ONU, 9 sont plurilingues et il est peu probable que l'instrument ait été traduit dans les principales langues du pays.

Des informations additionnelles plus détaillées sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble basées sur les rapports nationaux sont présentées dans les deux rapports que le Secrétaire général a soumis aux huitième et neuvième sessions du Forum (E.CN.18/2009/2 et E.CN.18/2011/2).

B. Soutien apporté par des organisations régionales et sous-régionales

Le nombre limité de rapports nationaux sur l'application de l'instrument relatif aux forêts présentés aux huitième et neuvième sessions du Forum a été compensé en partie par les rapports présentés par des organisations régionales et sous-régionales et le document-cadre présenté par le PCF.

Le plan de travail pluriannuel du Forum pour les années 2007-2015 met en relief le rôle joué par les mécanismes de collaboration et les partenariats régionaux dans la gestion durable des forêts, et invite les entités régionales et sous-régionales compétentes à traiter des questions figurant à l'ordre du jour du Forum. En outre, le Forum a prié ces entités de présenter des résumés concis de leurs délibérations, notamment en ce qui concerne les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble.

À la huitième session du Forum, répondant à une enquête menée par le secrétariat, 29 entités régionales et sous-régionales ont présenté des contributions concernant le soutien qu'elles apportaient à l'application de l'instrument relatif aux forêts. On s'est rendu compte que la coopération régionale et sous-régionale couvrait une large gamme de questions visées dans l'instrument et que les activités des groupements régionaux avaient également aidé à renforcer les efforts nationaux en faveur de la gestion durable des forêts dans de nombreuses régions.

À la neuvième session, le Forum a reçu des rapports soumis par 19 organisations régionales et sous-régionales, y compris les commissions économiques des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Europe, sur la base d'un questionnaire établi par le secrétariat du Forum sur des questions relatives aux thèmes de la neuvième session : « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté », « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts » et « Année internationale des forêts 2011 ». Une synthèse de ces rapports figure dans le rapport

du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2011/3), qui révèle que :

1. L'instrument relatif aux forêts et les quatre objectifs d'ensemble qui y sont reflétés sont universellement pris en considération pour la formulation et la mise en œuvre des politiques concernant les forêts. Les entités se sont accordées à penser que l'instrument concernant les forêts constituait un jalon important dans les efforts internationaux de promotion d'une gestion durable des forêts de façon cohérente et que les quatre objectifs d'ensemble sont pris en compte en vue de la prise de décisions et de la formulation des politiques dans les différentes régions et sous-régions.
2. Par exemple, le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable des forêts et le relèvement des forêts soutient activement l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble et, à cette fin, s'emploie à promouvoir la gestion durable des forêts dans le cadre de cet instrument.
3. Pour donner un autre exemple, il a été tenu compte des dispositions de l'instrument et de ses quatre objectifs d'ensemble lors de l'élaboration du Protocole à la Convention sur les Carpates relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et des paysages concernant la gestion durable des forêts. Par la suite, le Protocole a été adopté à la troisième conférence des parties à la Convention tenue le 27 mai 2011 à Bratislava (Slovaquie).
4. Certaines organisations régionales et sous-régionales (Organisation du Traité de coopération amazonienne, Communauté économique d'Afrique centrale, Forêts-Europe, Union économique et monétaire ouest africaine, Commission économique du Nations Unies pour l'Afrique) ont signalé qu'elles conduisaient des activités qui contribuaient directement à l'application de l'instrument relatif aux forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble.

Les rapports indiquent que les organisations régionales et sous-régionales concernées par les forêts non seulement contribueront à l'application de l'instrument relatif aux forêts et à la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble, mais qu'elles peuvent servir également de moyen important d'aider les pays à appliquer cet instrument et à présenter des rapports connexes.

C. Examen des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience aux fins de l'amélioration des rapports nationaux

Le défi fondamental posé par l'amélioration des rapports consiste à obtenir la présentation de rapports nationaux plus nombreux et de plus grande qualité aux dixième et onzième sessions du Forum aux fins d'une évaluation plus précise des progrès accomplis dans l'application de l'instrument sur les forêts et de la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble, l'accent étant mis en particulier sur l'examen de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument relatif aux forêts, et sa contribution à la réalisation OMD. À cette fin, il faut régler certains problèmes spécifiques majeurs, et il faut en particulier :

1. Sensibiliser le public à l'instrument relatif aux forêts au niveau des pays, en particulier les parties prenantes des secteurs public et privé;
2. Intégrer l'instrument relatif aux forêts plus pleinement dans les politiques nationales forestières et les politiques, plans, programmes et stratégies intersectoriels pertinents;
3. Renforcer la capacité des pays en matière de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports à l'appui du Forum et de l'instrument relatif aux forêts grâce à l'exécution de projets pilotes et la conduite d'activités de création de capacités;
4. Établir une structure rationalisée et plus ciblée pour la présentation des rapports nationaux;
5. Identifier et sélectionner les indicateurs les plus appropriés pour la quantification des progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et de la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble;
6. Veiller à ce que des rapports rationalisés suppléent aux rapports présentés par les pays au titre des autres accords et initiatives concernant les forêts, en particulier les critères et indicateurs de projets mondiaux et régionaux, sans accroître le fardeau constitué par la présentation de rapports nationaux;
7. Encourager les membres du PCN et les organisations régionales et sous-régionales à jouer un rôle plus actif en aidant les pays à élaborer leurs rapports nationaux.

Certains enseignements clefs ont été tirés des rapports nationaux présentés au Forum entre 2002 et 2011, ainsi que des débats menés à l'occasion de ces sessions :

1. Dans bien des pays, l'intégration de l'instrument relatif aux forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble dans les politiques forestières nationales et les politiques, plans, stratégies et programmes intersectoriels a pris du retard;
2. De nombreux pays en développement et pays à économie en transition n'ont pas la capacité institutionnelle requise pour l'élaboration des rapports nationaux destinés au Forum, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation;
3. Étant donné la nature intersectorielle et interdisciplinaire des problèmes examinés par le Forum, les pays ont été invités à faire rapport sur une vaste gamme de questions et de propositions d'action et de mesures connexes;
4. Les formats adoptés pour les rapports nationaux précédents, tout en reposant sur le programme de travail approuvé par le Forum, présentaient généralement une longueur et une complexité excessives, ce qui était le cas en particulier pour les pays qui ne disposaient pas de programme de suivi et d'évaluation adéquats pour les propositions d'action du GIF/FIF, les paragraphes du dispositif des résolutions du Forum et du Conseil économique et social et les mesures prévues dans l'instrument relatif aux forêts;
5. En l'absence d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de bon nombre des propositions d'action du GIF/FIF et des mesures prévues dans l'instrument relatif aux forêts, il était difficile de procéder à une évaluation quantitative des progrès;
6. La plupart des pays considèrent que la présentation de l'ensemble de leurs rapports requis au titre du Forum, des autres accords environnementaux multilatéraux et des mécanismes relatifs aux forêts constituait un fardeau excessif;

7. Dans bon nombre de pays, la participation à des initiatives mondiales, régionales et sous-régionales de gestion durable des forêts a contribué sensiblement aux activités qu'ils ont menées à l'appui de l'instrument relatif aux forêts, y compris la présentation de rapports sur les progrès accomplis.

III. Principaux faits nouveaux survenus depuis la neuvième session du Forum

A. Projet pilote au Ghana sur l'application de l'instrument relatif aux forêts

En 2009, le Ghana a commencé l'exécution du projet intitulé « Avancer dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts » avec le soutien de la FAO et du MPFN par le biais d'un projet pilote d'application de l'instrument financé par le Gouvernement allemand. Le but de ce projet pionnier consistait à identifier les lacunes, points forts et faiblesses dans les politiques et mesures nationales destinées à appliquer l'instrument relatif aux forêts, de déterminer des priorités et de commencer des programmes en vue de combler les lacunes et de parer aux faiblesses identifiées et de traduire les politiques et mesures de l'instrument en des actions concrètes. Après la mise au point d'une méthodologie et d'un plan de travail, le projet a été lancé au début de 2009 avec les activités suivantes :

- Sensibilisation et consultations avec les parties prenantes régionales. Pour améliorer la compréhension de l'instrument par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales compétentes, le lancement du projet a bénéficié d'une large couverture médiatique, et un millier de brochures et d'affiches mettant en relief les objectifs et le contenu de l'instrument ont été distribués dans tout le pays. On a organisé des ateliers régionaux à l'intention des parties prenantes pour les sensibiliser et pour donner aux utilisateurs des forêts et à d'autres personnes la possibilité d'évaluer les faiblesses, les points forts et les lacunes existant dans les politiques et mesures nationales relatives à l'instrument.
- Atelier des parties prenantes nationales. Les résultats des ateliers régionaux ont alimenté l'atelier des parties prenantes nationales, qui se sont mis d'accord sur les politiques prioritaires et les principales mesures à prendre pour renforcer leur application. À l'issue de l'atelier, ses résultats ont été diffusés sous forme d'un communiqué largement repris par les médias en anglais et dans certaines langues locales.
- Constitution d'un comité directeur. On a créé un comité directeur du projet composé de représentants des principales parties prenantes du secteur forestier chargé d'examiner les activités du projet et de donner des conseils à leur égard.
- Collaboration avec d'autres initiatives. La Commission forestière ghanéenne a commencé à collaborer avec des organisations de la société civile (Care, Fonds mondial pour la nature), des autorités traditionnelles, des institutions du secteur privé comme l'Association ghanéenne du bois, et des initiatives comme l'Accord de partenariat volontaire avec l'Union européenne aux fins du suivi interactif des progrès accomplis dans l'exécution du projet.

Sur la base des consultations susmentionnées, les quatre domaines et activités catalytiques initiales suivants ont été identifiés en tant que priorités pour progresser vers une gestion durable des forêts :

- a. Promouvoir la coordination intersectorielle en renforçant la visibilité de la contribution du secteur forestier à la planification du développement national;
- b. Améliorer l'application de la loi en renforçant le rôle de surveillance des communautés dans la lutte contre la corruption et les autres activités illégales;
- c. Développer des stratégies nationales en matière de gestion durable des forêts en améliorant l'accès des parties prenantes locales à des sources de financement qui soutiennent les activités socioéconomiques dans le secteur forestier;
- d. Intégrer les programmes forestiers nationaux dans les plans de développement nationaux pertinents et les stratégies de réduction de la pauvreté en renforçant la capacité des assemblées de district en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des programmes forestiers de district.

Les parties prenantes ont également identifié trois domaines thématiques intersectoriels qui exigent une attention prioritaire : a) l'égalité des sexes, b) l'éducation, et c) la science et la technologie.

Par ailleurs, le projet pilote a débouché sur l'élaboration de deux cadres pour évaluer l'application de l'instrument relatif aux forêts : (a) un système de suivi des activités catalytiques conduites dans les quatre domaines prioritaires identifiées par les parties prenantes et (b) un système d'évaluation de toutes les 24 politiques et mesures nationales visées au paragraphe 6 de l'instrument relatif aux forêts. Ces systèmes ont été introduits à titre pilote dans deux districts forestiers.

Problèmes rencontrés

Les principaux problèmes rencontrés par le Ghana dans l'application de l'instrument relatif aux forêts étaient les suivants, entre autres :

- Une pauvreté très répandue parmi les communautés tributaires des forêts, dont la population augmente, qui pose une grave menace à la gestion durable des forêts, puisque dans la plupart des cas, il n'existe pas d'autres formes de subsistance;
- Des pratiques agricoles non viables aboutissent à la perte de couvert forestier, en particulier dans les zones extérieures aux réserves, étant donné l'absence de politiques appropriées relatives à l'utilisation des terres susceptibles de créer un cadre pour l'évaluation de l'incidence de l'agriculture sur les forêts;
- L'inefficacité de la collaboration interministérielle pose un problème majeur pour la gestion durable des forêts, puisqu'il n'existe pas de cadre effectif pour l'harmonisation de politiques incompatibles en matière d'utilisation des terres (par exemple conservation contre commerce de la viande de brousse). Bon nombre des facteurs responsables du déboisement ne relèvent pas de la juridiction du Ministère des terres et des ressources naturelles et de la Commission forestière
- La prise en compte limitée des ressources naturelles dans le budget national ne permet pas de déterminer la contribution du secteur forestier au développement national.

Le projet devrait aboutir aux quatre résultats clefs suivants :

1. Sensibilisation accrue des institutions officielles compétentes et des parties prenantes non gouvernementales à l'instrument relatif aux forêts, à ses buts et ses objectifs d'ensemble et aux politiques et mesures nationales à prendre par les États Membres en application de l'instrument, et à la nécessité de les prendre en considération dans les politiques nationales relatives aux forêts;

2. Évaluation des politiques et mesures forestières nationales par rapport à celles énoncées dans l'instrument relatif aux forêts; identification des principales lacunes dans son application; définition d'objectifs nationaux par rapport aux objectifs de l'instrument relatif aux forêts, et identification de mesures complémentaires pour améliorer l'application de l'instrument;

3. Amélioration de la capacité des institutions gouvernementales et non gouvernementales à appliquer l'instrument relatif aux forêts et à commencer une coordination avec d'autres mécanisme concernant les forêts, y compris le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) et le plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT);

4. Suivi des progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et partage des enseignements tirés de l'expérience.

Enseignements tirés à ce jour

L'instrument relatif aux forêts constitue un cadre global utile et un moyen d'évaluer les mesures et les activités de coopération qui concernent le secteur forestier ghanéen. Le projet pilote a donné au Ghana, en particulier à la Commission des forêts et au Ministère des terres et des ressources naturelles l'occasion de mettre en place un système de suivi global qui, s'il est employé à bon escient, peut permettre un suivi et une évaluation efficaces de l'ensemble du secteur forestier.

Le projet pilote représente également un excellent cadre pour l'engagement des parties prenantes et la sensibilisation du public à l'importance des forêts, y compris l'instrument relatif aux forêts, son but et la démarche suivie par le Ghana pour son application. Les enseignements tirés du projet pilote ont été documentés et partagés avec diverses instances nationales et internationales. On a également constaté d'autres effets positifs tels que la crédibilité accrue des politiques forestières.

La mise en œuvre des politiques et mesures prioritaires basées sur l'instrument relatif aux forêts a été facilité par une collaboration étroite avec d'autres partenaires de développement et des initiatives en cours, tels que la FAO, la German Development Corporation, l'Accord de partenariat volontaire FLEGT et l'initiative REDD-plus lancée dans le cadre du Fonds de partenariat pour la réduction de carbone forestier de la Banque mondiale.

L'instrument donne également l'occasion de développer une base de données complète relative aux initiatives du secteur forestier et le lieu de leur réalisation et d'identifier les entités responsables des différentes activités. Il constitue également un cadre rationnel pour les politiques et structures existantes, y compris la politique relative aux forêts et à la faune sauvage, le plan directeur pour le développement du secteur forestier et le Forum national sur les forêts.

L'évaluation des politiques forestières du pays sur la base de l'instrument relatif aux forêts a abouti à l'institutionnalisation des principales politiques

prioritaires, y compris leur incorporation dans le plan de développement national à moyen terme.

Le projet prend fin en août 2011, et le Ghana informera la dixième session du Forum des progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et des enseignements tirés. En outre, il est prévu d'organiser l'un des cinq mini-ateliers régionaux à Accra pour tirer parti de l'expérience ghanéenne. On s'attend à ce que l'expérience acquise grâce à ce projet soit utilisée par d'autres pays dans l'application de l'instrument relatif aux forêts.

B. Projets pilotes de la FAO concernant la présentation de rapports au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines

Sur la base du projet exécuté au Ghana, la FAO a obtenu des fonds additionnels du Gouvernement allemand pour l'exécution de projets pilotes analogues au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines. Tous les trois pays ont commencé une campagne de sensibilisation au moyen de la rédaction de brochures et de l'organisation de réunions et d'ateliers. Ils sont également en train de procéder à une évaluation de leur situation en ce qui concerne les 25 politiques et mesures nationales visées dans l'instrument relatif aux forêts, en utilisant des approches différentes. Au Libéria, des ateliers ont été conduits dans chacun des 15 comtés, qui ont servi non seulement pour la sensibilisation et pour l'évaluation des politiques et mesures adoptées par les parties prenantes, mais aussi pour renforcer les forums chargés des questions forestières, qui sont des entités multipartites locales créées dans le contexte du programme forestier national. Au Nicaragua, 10 ateliers analogues ont été organisés à l'échelon régional et un atelier national a eu lieu début juillet. Les résultats des évaluations conduites au Libéria et au Nicaragua seront disponibles prochainement. Au lieu d'une approche régionale, aux Philippines, des groupes ont été chargés de procéder à une évaluation à tous les niveaux en collaboration avec les organisations de la société civile, le secteur privé et l'administration forestière. C'est évaluation aboutira à un atelier national organisé à la fin de 2011.

C. Coopération avec la FAO : exécution conjointe du projet du Forum financé par le CDNU et du projet de la FAO financé par le Japon sur la présentation des rapports

Pour suppléer au projet du CDNU exécuté par le secrétariat du Forum, le Gouvernement japonais a fourni à la FAO des ressources d'un montant de 1 596 000 dollars pour un projet intitulé « Aider les pays à présenter au Forum des rapports sur l'application de l'instrument relatif aux forêts » lancé en mars 2011. Le projet tient compte du fait qu'au niveau des pays, la plupart des parties prenantes intéressées par les forêts ne sont pas informées de l'instrument relatif aux forêts et de ses objectifs. Les pays ne savent pas toujours comment aborder l'application de l'instrument et suivre les progrès accomplis, et n'ont peut-être pas la capacité nécessaire pour collecter et analyser les informations indispensables et les présenter dans un rapport. Pour cette raison, la sensibilisation et la création de capacités au niveau des pays sont jugées cruciales. Il faut que les parties prenantes dans les pays comprennent mieux le but et les objectifs de l'instrument relatif aux forêts et son utilité en ce qui concerne les progrès réalisés vers la gestion durable de leurs ressources forestières. Sur la base du cadre global représenté par l'instrument relatif

aux forêts et de leurs propres priorités, les pays devraient développer un système de suivi des progrès qui est étroitement lié au système de suivi existant utilisé dans le contexte du programme forestier national. Le format utilisé actuellement par le secrétariat du Forum pour la présentation de rapports sur l'instrument relatif aux forêts devrait être simplifié et perfectionné pour faciliter la présentation de rapports par les pays sur la base de leur propre système de suivi. Par conséquent, l'objectif global du projet consiste à renforcer la capacité des pays en développement à présenter aux dixième et onzième sessions du Forum en 2013 et 2015 des rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts, en tenant compte des enseignements tirés des projets pilotes exécutés au Ghana, au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines.

Le projet vise à atteindre les résultats suivants qui, pris ensemble, contribueront à la réalisation de l'objectif global :

- Sensibiliser les pays en développement aux objectifs de l'instrument relatif aux forêts, à son utilité et aux modalités de son application, à son suivi et à la présentation de rapports y relatifs au Forum, et faire mieux comprendre ces questions;
- Accroître le nombre de pays en développement qui se sont employés à suivre l'application de l'instrument relatif aux forêts et à présenter au Forum des rapports nationaux sur les progrès accomplis à cet égard.

Pour obtenir un maximum de synergies, tant le projet du Forum financé par le CDNU et ce dernier projet sont exécutés en coordination entre le secrétariat du Forum et la FAO. Le secrétariat met l'accent sur l'analyse de l'évolution en matière de présentation des rapports et sur l'élaboration d'un format rationalisé à cet égard, alors que la FAO traite de la création de capacités au sein des pays aux fins de l'amélioration des rapports présentés sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts. Le secrétariat du Forum et la FAO collaborent étroitement dans l'organisation des cinq mini-ateliers régionaux à Bangkok (Thaïlande) pour les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est et du Pacifique; à Istanbul (Turquie) pour les pays de la Méditerranée et de l'Asie centrale; à Panama City (Panama) pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes; à Nairobi (Kenya) pour les pays de l'Afrique orientale et australe; et à Accra (Ghana) pour les pays de l'Afrique occidentale et centrale.

D. Autres initiatives lancées en collaboration avec le PCF et d'autres partenaires

1. Séminaire international sur les problèmes posés par la gestion durable des forêts

Cette réunion tenue à Tokyo en mars 2011, organisée sous les auspices conjointes des Gouvernements japonais et indonésien avec la collaboration de OIBT, de Forêts-Europe et du Processus de Montréal a examiné des questions qui sont pertinentes pour la présentation des rapports nationaux sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble. Des experts internationaux d'organisations multilatérales et non gouvernementales et de quelque 30 pays y ont participé.

L'une des sessions subsidiaires de la session 2 concernant l'élaboration et l'application des moyens d'action pour la gestion durable des forêts mettait l'accent sur les critères et les indicateurs, et a tiré les conclusions suivantes :

- a. Des progrès continus ont été accomplis dans l'élaboration et l'application de critères et d'indicateurs durant les 20 dernières années, notamment à la suite des efforts pionniers en faveur de l'application pratique et de l'harmonisation des critères et des indicateurs déployés par l'Organisation africaine du bois et OIBT pour l'Afrique centrale et occidentale, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne pour le bassin de l'Amazone et le Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier;
- b. Les critères et indicateurs ont fourni i) un instrument commun pour le suivi et l'évaluation des forêts et de la gestion des forêts et la présentation des rapports connexes, ii) un moyen d'intégrer les valeurs multiples des forêts dans la gestion des forêts et les politiques forestières, iii) une base commune pour l'élaboration d'objectifs partagés et la collaboration avec les parties prenantes, et iv) une plate-forme commune pour l'échange de connaissances et expériences et pour le développement de la coopération entre pays associés;
- c. Les critères et indicateurs ont créé une bonne base pour le développement de systèmes de certification des forêts et l'identification d'indicateurs pour la gouvernance des forêts, tout en contribuant à l'évolution de FRA et à l'évaluation globale des forêts du monde et de leur gestion;
- d. Les indicateurs peuvent varier en fonction des caractéristiques de la forêt et de l'échelle de leur application, alors que les critères sont essentiellement les mêmes à travers les régions géographiques et les échelles;
- e. Les pays, en particulier les pays en développement, y compris les pays à faible couvert forestier, rencontrent souvent des difficultés dans l'application des critères et des indicateurs sur le terrain étant donné le manque de capacités, d'engagement et de financement.

Deux recommandations sont particulièrement pertinentes pour les futurs rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts :

- i) Il faut s'employer à améliorer la cohérence des rapports grâce à la collaboration avec les mécanismes d'élaboration de critères et d'indicateurs et entre les organisations internationales concernées, y compris le secrétariat du Forum, la FAO et l'OIBT, et avec d'autres mécanismes qui présentent des rapports pertinents, le but consistant à réduire le fardeau que la présentation de rapports impose aux pays et à présenter des rapports intégrés et
- ii) Il faut que les institutions internationales compétentes, y compris les organes directeurs des accords environnementaux multilatéraux et les secrétariats des accords concernant les forêts tiennent compte des séries de critères et d'indicateurs existants en mettant au point de nouvelles systèmes de suivi et d'évaluation et de mécanismes de présentation des rapports relatifs aux forêts et qu'elles collaborent plus avant avec les mécanismes d'élaboration de critères et d'indicateurs.

2. Groupe d'interventions du PCF sur les rapports concernant les forêts

Le Groupe d'interventions du PCF sur les rapports concernant les forêts à été créé en 2002 pour identifier des moyens de faciliter la présentation des rapports

nationaux sur les forêts et de développer des approches communes à la collecte, le stockage et la diffusion de données et d'informations relatives aux forêts. Il était censé en particulier proposer des moyens de réduire le fardeau représenté par les rapports concernant les forêts, par exemple en réduisant et en rationalisant les demandes de présentation des rapports, en synchronisant les cycles correspondants, en harmonisant les méthodes de collecte de données, en améliorant la comparabilité et la compatibilité des données, et en facilitant l'accessibilité et la diffusion de l'information existante. Le Groupe d'interventions est composé du secrétariat du Forum, de la FAO, du Programme du Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'OIBT et des secrétariats de la CDB, de la DNUDLS et de la CNUCC. Les travaux du Groupe d'interventions ont abouti en particulier à la création d'un portail destiné à aider les pays dans la présentation de leurs rapports et à servir de source d'informations nationales facile d'accès pour toutes les parties prenantes (<http://www.fao.org/forestry/cpf-mar>).

En vue de renforcer les activités de coordination des membres du PCF, ce dernier a décidé de réaliser les produits suivants pendant la période 2006-2010, et, à cette fin, continue à œuvrer en faveur :

- D'un travail mieux coordonné avec les pays concernant les demandes d'information;
- De la présentation et de la mise à jour régulière d'informations sur le portail du PCF concernant les rapports;
- D'une approche mieux coordonnée à la collecte de l'information;
- D'une capacité nationale accrue en ce qui concerne la collecte et l'analyse de l'information relative aux forêts et de la présentation de rapports y relatifs.

À la suite de l'établissement du portail, la FAO et l'OIBT ont convenu de collaborer dans l'élaboration d'un questionnaire commun sur les forêts, mais n'ont pas réussi à persuader les autres membres du Groupe d'interventions à s'engager en faveur de cette initiative, car ceux-ci avaient besoin de l'approbation de leurs organes directeurs pour s'écarter ne serait-ce que légèrement de ce qui leur avait été demandé en matière de rapports et d'obtenir l'assouplissement des délais fixés pour leur présentation. Cela pose un obstacle majeur à la rationalisation des rapports sur les accords multilatéraux et les mécanismes concernant les forêts. Par ailleurs, comme cela a été découvert à l'occasion d'une initiative antérieure du PNUE concernant la rationalisation des rapports à présenter au titre des cinq conventions mondiales sur la biodiversité et les protocoles sur la biodiversité relatifs aux conventions régionales sur la mer entre 2000 et 2004, alors qu'il existait des questions thématiques communes à travers plusieurs conventions et accords, la majeure partie des questions traitées étaient spécifiques aux conventions en question et non transversales. Cela complique plus avant les efforts en faveur de la rationalisation des rapports.

Comme cela a été signalé dans l'introduction, le secrétariat du Forum a consulté les membres du Groupe d'interventions en élaborant le présent document, et a reçu des propositions et contributions précieuses, notamment de la FAO, de l'OIBT et du secrétariat de la CDB. Les trois organisations avaient généralement un avis favorable en ce qui concerne les besoins en matière de rapports destinés au Forum décrits dans le document. L'OIBT et le secrétariat de la CDB ont proposé de souligner dans le format des futurs rapports l'importance de la rationalisation des rapports relatifs aux accords et mécanismes concernant les forêts. Ils étaient également d'avis que dans toute la mesure du possible, l'information demandée

devrait être recueillie dans le cadre du processus FRA. En outre, Ils ont formulé une série d'autres observations qui sont plus pertinentes pour la section IV et l'appendice 4, où elles ont été reproduites.

IV. Amélioration des rapports destinés aux dixième et onzième sessions du Forum

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés en ce qui concerne les rapports destinés au Forum qui ont été identifiés à la section II du présent document doivent être pris en considération dans l'élaboration d'un format perfectionné, rationalisé et plus ciblé pour les dixième et onzième sessions du Forum. On s'attend à ce que l'expérience acquise et les enseignements tirés dans le contexte des projets pilotes exécutés au Ghana, au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines, décrites à la section II, fournissent au pays des éléments et des approches qui permettent une application plus efficace de l'instrument relatif aux forêts, y compris la présentation des rapports sur les progrès accomplis à cet égard et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble.

En outre, la structure des rapports présentés à ces sessions devra accorder une attention spéciale à trois questions particulièrement importantes : le financement des forêts, les OMD et les thèmes globaux des sessions. Dans toute la mesure du possible, les informations présentées sur ces questions doivent être intégrées dans les rapports présentés sur l'instrument relatif aux forêts et ses quatre objectifs d'ensemble. Les paragraphes qui suivent examinent la manière dont ces questions peuvent être abordées dans le format des rapports pour ses deux sessions et incluent un format proposé sous forme de matrice.

A. Financement des forêts

Depuis l'adoption de la résolution historique à la réunion extraordinaire de la neuvième session du Forum tenue le 9 octobre 2009, le financement constitue une composante essentielle des activités intersessions du Forum. Pour parer à la baisse du financement des forêts observée les deux dernières décennies, la résolution prévoyait la création d'un double mécanisme de financement des forêts, composé 1) d'un processus de facilitation destinée à aider les pays en développement à mobiliser des ressources pour les forêts, et 2) du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts, composé de tous les 192 États Membres, qui fournit des recommandations concernant l'orientation stratégique des activités de financement des forêts du Forum. L'une des principales fonctions du processus de facilitation consiste à collecter des données auprès de chaque État Membre aux fins d'une meilleure identification des lacunes, obstacles et possibilités en matière de financement des forêts sur le plan national, régional et international.

Conformément au programme de travail pluriannuel du Forum, les moyens de mise en œuvre de la gestion durable des forêts, y compris le financement, représentent une question transversale pour chaque session. Le financement de l'instrument relatif aux forêts et de la gestion durable des forêts sera la question la plus importante examinée à la 10e session du Forum. La résolution sur la mise en œuvre adoptée à la neuvième session au titre du point 11 de l'ordre du jour traite d'une série d'éléments qui figureront à l'ordre du jour de la 10e session. Entre autres, elle

1. Invite les gouvernements, les organisations régionales et les mécanismes régionaux et les grands groupes à adresser, le 1^{er} mars 2012 au plus tard, leurs communications de fond sur les stratégies à suivre pour mobiliser des ressources, de toute provenance, afin de soutenir la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, réaliser les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, et notamment renforcer et améliorer l'accès aux fonds et établir un fonds volontaire mondial pour les forêts, et tenant compte des avantages et des inconvénients des différentes options, des fonctions envisagées, des structures, des besoins et des résultats attendus de ces options; (Point 11 : moyens de mise en œuvre, par. 3);
2. Demande au secrétariat du Forum et prie les autres membres du PCF et autres principaux acteurs d'examiner les conséquences d'un financement plus vaste des forêts, d'initiatives nouvelles de financement relatif aux forêts concernant les trois conventions de Rio afin de promouvoir une conception intégrée de la gestion durable des forêts; (Point 11 : moyens de mise en œuvre, par. 13);
3. Engage instamment les États Membres, au besoin, à mettre au point et appliquer une politique nationale des forêts et des mesures sur tous les types de forêts et arbres en général, notamment sur toutes les fonctions des forêts et des arbres et, ce faisant, à appliquer une démarche transsectorielle à la question du financement de la gestion durable des forêts, sachant qu'il importe d'intégrer les forêts et les questions voisines dans les stratégies de réduction de la pauvreté ou dans des mécanismes transsectoriels équivalents, et à rendre compte des progrès accomplis à cet égard, des expériences et des enseignements dégagés à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts et à la dixième session du Forum; (Point 11, moyens de mise en œuvre, par. 16).

L'examen des moyens de mise en œuvre à la dixième session du Forum sera basé principalement sur le rapport du Groupe spécial d'experts sur sa deuxième session et le rapport correspondant du Secrétaire général. Toutefois, les rapports nationaux soumis aux dixième et onzième sessions du Forum pourraient également fournir des données de base importantes pour ses délibérations sur des questions comme l'identification des lacunes, obstacles et possibilités en matière de financement des forêts sur le plan national, régional et international; les stratégies pour la mobilisation de ressources de toutes sources à l'appui de la gestion durable des forêts, et une approche transsectorielle au financement. Cela devrait être pris en considération dans l'élaboration du format des rapports nationaux, notamment en ce qui concerne l'objectif d'ensemble 4.

B. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Une innovation majeure à prendre en considération dans les rapports à présenter à la onzième session réside dans le fait que le Forum a prié les gouvernements de présenter, dans leurs rapports nationaux, des informations sur les contributions que l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument relatif aux forêts, apporte à la réalisation des OMD. Les objectifs les plus pertinents en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts sont les suivants :

1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (Cible 1.A);
2. Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif (Cible 1.B);
3. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim (Cible 1.C.);
4. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires (Cible 2.A);
5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (Cible 4.A.);
6. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles (Cible 7.A.);
7. Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010 (Cible 7.B.);
8. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire (Cible 8.A.);
9. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (Cible 8.B.);
10. Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (Cible 8.C).

Les OMD sont étroitement liés aux objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et doivent être pris en considération dans le format de présentation des rapports. L'objectif d'ensemble 1 est lié à la cible 7A; l'objectif d'ensemble 2 est lié aux cibles 1.A, 1.B, 1.C, 2.A et 4.A; l'objectif d'ensemble est lié à la cible 7.B et l'objectif d'ensemble 4 à la cible 8.A.

C. Questions thématiques et portée de l'instrument relatif aux forêts

Les paragraphes 6 et 7 de l'instrument relatif aux forêts identifient 25 politiques et mesures nationales et 19 mesures ayant trait à la coopération internationale en faveur de la réalisation des objectifs de l'instrument. Le rapport présenté par le Secrétaire général à la huitième session du Forum sur la réalisation des quatre objectifs d'ensemble sur les forêts et l'application de l'instrument relatif aux forêts (E/CN.18/2009/2) regroupe ces politiques et mesures en 13 modules thématiques, décrites dans le tableau ci-après. Ces modules thématiques, et les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, servaient de base pour les informations à inclure dans les rapports nationaux destinés à la neuvième session du Forum.

Élément de l'instrument relatif aux forêts		
Numéro de référence	Module	Instrument juridiquement non contraignant
2. Modules thématiques transversaux		
1	1A	Renforcement de l'engagement politique en faveur d'une gestion durable des forêts
2	1B	Financement de la gestion durable des forêts
3	1C	Renforcement des capacités et transfert de technologie
4	1D	Participation des parties prenantes
5	1E	Renforcement de la coopération internationale
4. Modules thématiques ponctuels		
6	2A	Gouvernance et police des forêts
7	2B	Commerce international des produits forestiers
8	2C	Protection des forêts
9	2D	Science et recherche
10	2E	Éducation et sensibilisation du public
11	2F	Secteur privé et industrie
12	2G	Communautés locales et autochtones
13	2H	Suivi, évaluation et rapports

L'appendice 2 présente une ventilation des 15 politiques et mesures nationales et des 7 mesures ayant trait à la coopération internationale qui contribuent **directement** à la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs forêts énoncés dans l'instrument relatif aux forêts. Les 22 mesures restantes contribuent indirectement à leur réalisation.

D. Directives et éléments concernant le projet de format des futurs rapports

1. Indicateurs clés pour les rapports à présenter sur l'instrument relatif aux forêts

Depuis l'adoption de l'instrument relatif aux forêts, le secrétariat du Forum, la FAO et certains des mécanisme d'élaboration de critères et d'indicateurs, notamment l'OIBT, le Processus de Montréal et Forêts-Europe, ont reconnu que la quantification des progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble exigeait une série d'indicateurs qui sont objectifs, fiables et faciles à présenter dans un rapport. Le Forum a reconnu que la priorité devait être accordée à l'utilisation des indicateurs des processus de présentation des rapports existants comme les plus susceptibles de répondre à ces critères. Le secrétariat du Forum a analysé ces principaux processus et a constaté qu'ils contenaient d'amples informations, mais qu'il existait également des lacunes considérables¹.

¹ Jorge E. Illueca, Subject Index and Thematic Clustering of the IPF/IFF Proposals for Action, résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts et résolutions pertinentes du Conseil économique et social (Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts: juillet 2007), p. 57 à 82.

À sa quatrième session tenue en 2004, le Forum a identifié, dans sa résolution 4/3, les sept éléments thématiques de la gestion des forêts, provenant des mécanismes d'élaboration de critères et d'indicateurs :

1. Étendue des ressources forestières;
2. Diversité biologique des forêts;
3. Santé et vitalité des forêts;
4. Fonctions productives des ressources forestières;
5. Fonctions de protection des ressources forestières;
6. Fonctions socioéconomiques;
7. Cadre juridique, politique et institutionnel.

Les sept éléments thématiques sont incorporés dans l'instrument relatif aux forêts en tant que cadre de référence pour la gestion durable des forêts [par. 6 b)]

L'analyse du secrétariat du Forum a révélé l'existence de graves lacunes dans les indicateurs disponibles pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des modèles thématiques de l'instrument relatif aux forêts identifiés dans le tableau ci-dessus. Un seul module thématique (2C. Protection des forêts) est couvert suffisamment. Ce n'est qu'à un degré limité que des indicateurs sont disponibles pour les autres modules, et pour certains, ils sont quasi totalement absents.

En outre, sur les quelque 500 propositions d'action du GIF/FIF et paragraphes de dispositif des résolutions et décisions du Forum et ce celles du Conseil économique et social qui sont pertinentes, environ 55 % correspondent aux sixième et septième éléments thématiques : « fonctions socioéconomiques » et « cadre juridique, politique et institutionnel ». Sur les 13 modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts, tous sauf un (2C. Protection des forêts) correspondaient également au sixième et septième élément thématique de la gestion durable des forêts. On a constaté que des indicateurs efficaces pour mesurer les progrès accomplis au titre de ces deux éléments thématiques étaient très limités ou absents.

Répondant à l'invitation que lui avait adressée le Forum à sa neuvième session de déterminer comment mieux incorporer dans ses propres rapports sur l'état des forêts dans le monde, notamment FRA, les éléments de l'instrument juridiquement relatif aux forêts et ses objectifs d'ensemble, la FAO s'est employé à identifier les indicateurs les plus appropriés pour FRA de 2015. Cette opération, qui dégage une série d'informations extrêmement riches qui décrivent les conditions physiques et les aspects socioéconomiques des ressources forestières, apporte la couverture thématique la plus large et pourrait constituer une bonne base pour mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, en particulier les trois premiers. Ces indicateurs ont également l'avantage d'être les seuls critères et indicateurs mondiaux globaux couvrant tous les États membres du Forum.

Le calendrier de l'évaluation de 2015 sera crucial pour la onzième session du Forum qui passera en revue l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument relatif aux forêts et ses quatre objectifs d'ensemble. Ce n'est que vers le début de 2012 qu'une réunion technique d'experts de la FAO examinera les indicateurs de FRA de 2015. On s'attend à ce que ses principaux résultats soient publiés en mars 2015, environ deux mois avant la onzième session du Forum. La FAO a indiqué que des données brutes pourraient être communiqués au secrétariat du Forum avant leur publication. Le secrétariat et la FAO sont en train d'examiner la question.

Certains indicateurs découlant des mécanismes régionaux d'élaboration de critères et d'indicateurs pourraient compléter les données de FRA, et pourraient être utilisés dans une certaine mesure pour l'examen conduit à la onzième session du Forum.

L'appendice 3 identifie les indicateurs utilisés dans FRA de 2010, par l'OIBT, Forêts-Europe et le Processus de Montréal (PM) qui pourraient servir à évaluer les progrès accomplis par les États membres dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble sur les forêts. Dans une situation idéale, les indicateurs les plus appropriés seraient des indicateurs quantifiables pouvant être appliqués à travers les quatre niveaux des OMD pertinents indiqués à la section IV, les objectifs d'ensemble sur les forêts, les modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts et les thèmes globaux des sessions du Forum.

Au moment de la rédaction du présent document, seul le PM disposait de critères et indicateurs révisés à prendre en compte dans l'instrument relatif aux forêts², basés sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts. Cette initiative du PM représente un progrès majeur qui contribuera sensiblement à l'élaboration des rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble. Le critère 6 sur le maintien et le renforcement des avantages socioéconomiques pour répondre aux besoins des sociétés inclut des indicateurs quantifiables au titre des indicateurs 6.1 concernant la production et la consommation; des indicateurs 6.3 sur l'emploi et les besoins des communautés, des indicateurs 6.4 sur la récréation et le tourisme et 6.5 sur les valeurs culturelles, sociales et spirituelles qui sont étroitement liées à l'objectif d'ensemble 2. Les indicateurs 6.2 sur l'investissement dans le secteur forestier sont quantifiables et liés directement à l'objectif d'ensemble 4. S'agissant du critère 7 concernant le cadre juridique, institutionnel et économique de la conservation et de la gestion durable des forêts, les 10 indicateurs énumérés sont qualitatifs et difficiles à quantifier. Étant donné l'accent mis par le PM sur les écosystèmes, seulement cinq pays en développement y participent, dont deux sont des économies émergentes, ce qui signifie que ce n'est qu'un faible nombre de pays en développement qui pourront tirer parti de ce mécanisme d'élaboration de critères et indicateurs en présentant des rapports au Forum.

La Convention sur la biodiversité est en train d'élaborer des indicateurs pour son plan stratégique 2011-2020, entre autres pour les objectifs suivants concernant les forêts :

- Objectif 1 : d'ici à 2020, le rythme de perte de tous les habitats naturels, y compris les forêts est réduit au moins de moitié et, là où cela est possible, réduit à zéro, et la dégradation et la fragmentation sont réduites sensiblement;
- Objectif 7 : d'ici à 2020, les zones utilisées pour l'agriculture et l'aquaculture et les zones forestières sont gérées de manière durable, assurant la conservation de la biodiversité;
- Objectif 11 : d'ici à 2020, au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures, et 10 % des zones côtières et marines, en particulier les zones qui revêtent une importance particulière pour la biodiversité et les services liés aux écosystèmes, sont conservés grâce à des systèmes gérés efficacement et équitablement, écologiquement représentatifs et par des systèmes

² *Criteria and Indicators for the Conservation and Sustainable Management of Temperate and Boreal Forests: The Montreal Process* (4^e édition, octobre 2009).

interdépendants de zones protégées et d'autres mesures de conservation territoriales, et intégrées dans les paysages et les espaces marins plus larges;

- Objectif 15 : d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité au stock de carbone ont été renforcés grâce à la conservation et la restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation y relative et à la lutte contre la désertification.

Le projet de document sur les indicateurs établis à l'intention de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devrait être disponible vers la mi-août 2011. Une fois achevé, il devrait être pris en compte, si cela est possible, dans l'élaboration du format des rapports destinés aux dixième et onzième sessions du Forum. En tout état de cause, les objectifs 5 et 15 sont étroitement liées à l'objectif d'ensemble 1, et les objectifs 7 et 11, à l'objectif d'ensemble 3.

Les futurs rapports sur l'instrument relatif aux forêts et ses quatre objectifs d'ensemble, ainsi que sur les thèmes globaux des futures sessions du Forum et les problèmes cruciaux du financement des forêts et des OMD devraient inclure une série d'indicateurs qui faciliteront l'évaluation des progrès accomplis. La sélection de ces indicateurs clefs pose un problème majeur qui doit être réglé pour l'élaboration des rapports nationaux destinés aux dixième et onzième sessions du Forum. Comme FRA est le seul mécanisme mondial d'élaboration de critères et d'indicateurs qui couvrent tous les États membres du Forum et que le mécanisme de l'OIBT compte sur la participation de 33 pays producteurs, plus une poignée de pays en développement consommateurs ayant des forêts tropicales comme la Chine sur le nombre total de membres qui devrait passer à 65, les indicateurs de ces deux mécanismes d'élaboration de critères et d'indicateurs paraissent être les plus appropriés pour les rapports sur l'application de l'instrument relatif aux forêts.

2. Questionnaire sous forme de matrice pour les futurs rapports

Le présent document d'analyse de base fournit aux participants aux mini-ateliers régionaux quelques éléments clefs à prendre en considération en ce qui concerne l'amélioration des rapports destinés aux futures sessions du Forum. Alors que les rapports nationaux soumis aux dixième et onzième sessions sont censés indiquer les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble (rapport de base), ils présenteront également des différences puisqu'ils doivent traiter du thème global de la session respective (« Les forêts et le développement économique » pour la dixième session et « Forêts : progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts » pour la onzième session). Cela signifie qu'il faudra élaborer deux formats de rapport complémentaire, l'un pour 2013 et l'autre pour 2015.

En élaborant les projets de formats pour les rapports à présenter aux dixième et onzième sessions du Forum, il faut prendre en considération quatre éléments ou niveaux de base :

1. Les objectifs du Millénaire pour le développement;
2. Les objectifs d'ensemble sur les forêts;
3. Les modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts; et
4. Les thèmes globaux et spéciaux des sessions du Forum.

S'agissant des modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts, il faudrait demander une série d'informations de base susceptibles de contribuer à l'évaluation d'ensemble de l'instrument relatif aux forêts. Certes, ces informations seront peut-être étroitement liées aux thèmes globaux et spéciaux des sessions du Forum. Toutefois, en pareil cas, il faut envisager d'élargir les informations demandées en vue de présenter des rapports plus détaillés sur les thèmes globaux et spéciaux de chaque session.

La réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts contribuera à son tour à la réalisation des OMD, en particulier les objectifs concernant la réduction de la pauvreté et la viabilité environnementale. Il faut rechercher la compatibilité des rapports présentés sur les deux séries d'objectifs, ce qui signifie que la série d'indicateurs clefs pour les premiers sera très proche de celle à utiliser pour les deuxièmes.

En présentant des rapports sur chacun de ces éléments, les pays devront fournir des informations quantifiables et qualitatives. Les informations quantifiables devraient être tirées, dans toute la mesure du possible, des mécanismes d'élaboration de critères et indicateurs existants. Les informations qualitatives porteront sur des sujets qui dépassent la portée des mécanismes d'élaboration de critères et d'indicateurs.

Pour faciliter l'élaboration des rapports nationaux, il faudra élaborer un format rationalisé composé d'un questionnaire ciblé comprenant une série d'indicateurs de base. Cela aboutira à des rapports plus précis et à un nombre accru de rapports présentés par les pays tout en offrant un moyen plus efficace pour l'élaboration d'une synthèse de ces rapports aux fins d'une évaluation plus précise des progrès globaux accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses objectifs d'ensemble.

En tant que premier pas, un projet de questionnaire pour l'élaboration des rapports nationaux a été élaboré en consultation avec le secrétariat du Forum, puis a fait l'objet de consultations avec les membres du Groupe d'interventions sur les rapports sur les forêts du PCF (FAO, OIBT, PNUE et secrétariats de la CDB, de la DNUDDL et de la CCNUCC). Le projet de questionnaire figure à l'appendice 4. La première partie du questionnaire s'applique aux rapports de base destinés aux dixième et onzième sessions du Forum. La deuxième partie, qui traite des thèmes globaux et spéciaux des sessions, existe en deux versions, l'une pour la dixième, l'autre pour la onzième session.

L'OIBT a proposé que l'on envisage la possibilité d'envoyer les questionnaires déjà remplis en ce qui concerne les indicateurs de FRA et de l'OIBT pour les années 2005/2006 et 2010/2011, en quel cas les pays pourraient se borner à indiquer les changements découlant des informations plus récentes.

V. Instructions à l'intention des mini-ateliers régionaux

Les mini-ateliers auront pour tâche importante d'évaluer l'applicabilité et l'utilité des indicateurs découlant des mécanismes d'élaboration de critères et d'indicateurs existants pour évaluer les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts et de la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble, y compris leur contribution à la réalisation des OMD.

Les mini-ateliers régionaux sont également censés conseiller le secrétariat du Forum en ce qui concerne un format rationalisé et ciblé destinée à aider les pays à

élaborer leur rapport volontaire sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument relatif aux forêts. On espère que les indicateurs et le format retenus aboutiront à l'élaboration de données initiales et à l'établissement d'une base de données aux fins de la présentation des rapports plus précis aux futures sessions du Forum.

Le projet de questionnaire figurant à l'appendice 4 aidera les mini-ateliers dans l'accomplissement de cette tâche. Une fois adopté sous sa forme définitive, le questionnaire pourrait être présenté sous forme de matrice, ce qui faciliterait sensiblement la collecte des réponses et des informations fournies. La matrice pourrait également servir de moyen de totaliser et de synthétiser les informations présentées dans les rapports nationaux.

Enfin, étant donné la portée intersectorielle de l'instrument relatif aux forêts, il est important que les mini-ateliers examinent la manière d'accéder aux informations demandées dans le questionnaire/matrice une fois que celui-ci aura été envoyé officiellement aux États membres. À cette fin, on propose que les coordonnateurs nationaux du Forum examinent la possibilité de créer un petit groupe consultatif qui aiderait à remplir le questionnaire. Un tel groupe intersectoriel pourrait inclure des représentants des ministères de l'environnement, de l'agriculture, de la santé et du développement, du bureau de statistique du pays et les principales parties prenantes, y compris le secteur privé, les communautés autochtones et locales et les milieux scientifiques. Il devrait inclure les coordonnateurs nationaux de FRA et du MPFN, du mécanisme d'élaboration des critères et indicateurs de l'OIBT (s'il y a lieu), ainsi que les coordonnateurs nationaux pour la CDB, la CCNUCC et la CNUDDL.

Appendice 1

Pays présentant des rapports nationaux aux sessions du Forum

Pays	2 ^e session	3 ^e session	4 ^e session	5 ^e session	8 ^e session	9 ^e session
1. Afrique du Sud			X			
2. Algérie		X	X	X		
3. Allemagne	X	X	X			
4. Argentine					X	
5. Australie			X			
6. Autriche	X	X	X			
7. Bangladesh						X
8. Belgique	X					
9. Bénin			X	X		
10. Brésil					X	X
11. Bulgarie				X	X	
12. Burkina Faso				X		
13. Burundi		X				
14. Cambodge	X	X		X		
15. Cameroun						X
16. Canada		X	X	X		X
17. Chine		X				X
18. Chypre			X	X	X	X
19. Colombie		X		X		
20. Communauté européenne		X		X		
21. Congo, République du						X
22. Corée, République de		X	X	X		
23. Corée, République populaire démocratique de		X				
24. Croatie		X	X	X		
25. Danemark			X	X		
26. El Salvador			X	X	X	X
27. Espagne		X		X		
28. États-Unis d'Amérique		X	X	X	X	
29. Fédération de Russie			X			
30. Finlande	X	X	X	X	X	X
31. France				X		
32. Gabon					X	X
33. Ghana						X
34. Grèce				X		
35. Guatemala				X		
36. Guinée-Bissau					X	
37. Guyana			X			
38. Honduras			X			
39. Hongrie		X	X	X		
40. Inde		X		X	X	
41. Indonésie			X	X		
42. Iran	X			X		X
43. Irlande			X			
44. Italie		X	X	X		
45. Jamaïque						X

Pays	2^e session	3^e session	4^e session	5^e session	8^e session	9^e session
46. Japon	X	X	X		X	X
47. Kenya		X				
48. Lesotho				X		
49. Liban		X		X		
50. Lituanie		X	X	X		
51. Luxembourg				X	X	
52. Madagascar				X		
53. Malaisie		X		X		
54. Malawi				X		
55. Maurice	X	X		X		
56. Mexique	X	X	X	X	X	X
57. Mozambique						X
58. Myanmar				X		
59. Népal		X				
60. Norvège	X	X	X	X	X	
61. Nouvelle-Zélande	X	X	X	X	X	X
62. Pakistan		X		X		
63. Papouasie-Nouvelle-Guinée						X
64. Pays-Bas		X		X		
65. Pérou			X	X	X	
66. Philippines		X	X	X	X	X
67. Pologne		X	X	X		
68. Portugal	X	X				
69. République démocratique du Congo			X	X		
70. République slovaque				X	X	X
71. République tchèque		X				
72. Roumanie				X		
73. Royaume-Uni	X	X	X	X		
74. Sénégal				X		
75. Serbie-et-Monténégro			X	X		
76. Soudan			X	X	X	
77. Suède	X	X	X	X		
78. Suisse		X	X	X	X	X
79. Thaïlande				X		
80. Togo				X		
81. Turquie			X	X		
82. Ukraine		X	X			
83. Uruguay			X			
84. Venezuela				X		
85. Vietnam				X		
86. Yémen					X	
87. Yougoslavie		X				
Nombre total de pays³	14	38	38	54	21	21

³ Le total pour les troisième et cinquième sessions n'inclut pas la Communauté européenne.

Appendice 2

Relation entre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les politiques et mesures spécifiques à adopter par les États Membres conformément à l'instrument relatif aux forêts

Objectifs d'ensemble sur les forêts	Politiques et mesures spécifiques dans l'instrument relatif aux forêts liées objectives d'ensemble sur les forêts
<p><u>Objectif d'ensemble 1</u></p> <p>Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts</p>	<p>6 k) Définir et appliquer des mesures permettant d'intensifier la coopération et la coordination des politiques et des programmes intersectoriels entre les divers secteurs qui ont un impact sur la gestion des forêts ou sont concernés par elle, en vue d'intégrer le secteur forestier dans les processus nationaux de prise de décisions et de promouvoir une gestion durable des forêts, notamment en luttant contre les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts et en encourageant la conservation des forêts</p> <p>6 o) Étudier les facteurs qui expliquent la santé et la vitalité des forêts et pallier les menaces dans ce domaine causées par les catastrophes naturelles et les activités de l'homme, notamment les menaces que font peser les incendies, la pollution, les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes</p> <p>6 v) Soutenir des programmes d'éducation, de formation et de vulgarisation associant les communautés locales et autochtones, les travailleurs forestiers et les propriétaires de forêts, en vue de mettre au point des méthodes de gestion des ressources qui puissent réduire la pression qui s'exerce sur les forêts, en particulier sur les écosystèmes fragiles</p> <p>7 d) Concevoir et appliquer des mesures d'incitation positives, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition, afin de ralentir la réduction du couvert forestier, d'encourager le reboisement, le boisement et la régénération des forêts, d'appliquer une gestion durable des forêts et d'accroître la superficie des aires forestières protégées</p>
<p><u>Objectif d'ensemble 2</u></p> <p>Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts</p>	<p>6 d) Élaborer et exécuter des politiques qui encouragent une gestion durable des forêts pour fournir une vaste gamme de biens et de services et qui contribuent également à la réduction de la pauvreté et au développement des communautés rurales</p> <p>6 f) Promouvoir la protection et l'utilisation des savoirs et des pratiques forestiers traditionnels en matière de gestion durable des forêts, avec l'approbation et la participation des détenteurs de ces savoirs, et encourager un partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux pertinents</p> <p>6 h) Créer un climat propice aux investissements du secteur privé ainsi qu'à la participation et aux investissements des communautés locales et autochtones, des autres utilisateurs des forêts, des propriétaires de forêts et autres parties prenantes concernées, en vue d'une gestion durable des forêts, par le biais d'un dispositif approprié de politiques, d'incitations et de règlements</p> <p>6 l) Intégrer les programmes forestiers nationaux ou autres stratégies de gestion durable des forêts, dont il est question à l'alinéa a du paragraphe 6 du présent instrument, dans les stratégies nationales de développement durable, les plans d'action nationaux correspondants et les stratégies de réduction de la pauvreté</p> <p>6 m) Établir ou renforcer des partenariats, notamment des partenariats public-privé, et des programmes conjoints avec les parties prenantes pour faire progresser la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts</p> <p>6 s) Promouvoir le développement et l'application des innovations scientifiques et technologiques, notamment celles qui peuvent être utilisées par des propriétaires forestiers et des communautés locales et autochtones, pour faire progresser la gestion durable des forêts</p> <p>6 w) Promouvoir une participation active et efficace des grands groupes, des communautés locales, des propriétaires forestiers et des autres parties prenantes à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des politiques, des mesures et des programmes nationaux relatifs aux forêts</p>

	<p>6 y) Faciliter aux ménages, aux petits propriétaires forestiers et aux communautés locales et autochtones tributaires des forêts, vivant à l'intérieur ou à l'extérieur des aires forestières, un accès aux ressources forestières et aux marchés pour ces ressources, compatible avec une gestion durable, afin de promouvoir les moyens de subsistance et la diversification des revenus tirés de la gestion des forêts</p> <p>7 c) Prendre les dispositions voulues pour accorder un rang de priorité plus élevé à la gestion durable des forêts dans les plans nationaux de développement et autres plans, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté, afin de faciliter une réorientation de l'aide publique au développement et des ressources financières en provenance d'autres sources en faveur de la gestion durable des forêts</p> <p>7 k) Améliorer et faciliter l'accès à des technologies appropriées, respectueuses de l'environnement et novatrices, au savoir-faire correspondant en matière de gestion durable des forêts et aux techniques efficaces de valorisation des produits forestiers, ainsi que le transfert de ces technologies, savoir-faire et techniques, en particulier dans les pays en développement, pour le bien des collectivités locales et autochtones</p>
<p>Objectif d'un ensemble 4</p> <p>Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts</p>	<p>6 h) Créer un climat propice aux investissements du secteur privé ainsi qu'à la participation et aux investissements des communautés locales et autochtones, des autres utilisateurs des forêts, des propriétaires de forêts et autres parties prenantes concernées, en vue d'une gestion durable des forêts, par le biais d'un dispositif approprié de politiques, d'incitations et de règlements;</p> <p>6 i) Élaborer des stratégies financières qui tracent les grandes lignes d'une planification financière à court, moyen et long terme pour parvenir à une gestion durable des forêts en tenant compte des sources de financement publiques, privées et étrangères</p> <p>6 m) Établir ou renforcer des partenariats, notamment des partenariats public-privé, et des programmes conjoints avec les parties prenantes pour faire progresser la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts</p> <p>7 a) Déployer des efforts concertés en vue d'obtenir un engagement politique de haut niveau en faveur du renforcement des moyens, en particulier financiers, de gestion durable des forêts, notamment à l'appui des efforts consentis par les pays en développement ainsi que les pays en transition, et mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles, en provenance de sources privées, publiques, nationales et internationales, pour et dans les pays en développement et les pays en transition</p> <p>7 b) Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles, en provenance de toutes sources, pour la gestion durable des forêts</p> <p>7 c) Prendre les dispositions voulues pour accorder un rang de priorité plus élevé à la gestion durable des forêts dans les plans nationaux de développement et autres plans, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté, afin de faciliter une réorientation de l'aide publique au développement et des ressources financières en provenance d'autres sources en faveur de la gestion durable des forêts</p> <p>7 d) Concevoir et appliquer des mesures d'incitation positives, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition, afin de ralentir la réduction du couvert forestier, d'encourager le reboisement, le boisement et la régénération des forêts, d'appliquer une gestion durable des forêts et d'accroître la superficie des aires forestières protégées</p> <p>7 e) Appuyer les efforts déployés par les pays, en particulier les pays en développement et les pays en transition, pour élaborer et appliquer des mesures économiquement, socialement et écologiquement rationnelles qui incitent à la gestion durable des forêts</p>

Appendice 3

Indicateurs possibles pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts

Objectifs d'ensemble sur les forêts	Indicateurs élaborés dans les cadres suivants : OMD (adaptés au secteur forestier), FRA (2010), OIBT (2005), Processus de Montréal (2009) et Forêts- Europe (2002)
<p><u>Objectif d'ensemble 1</u></p> <p>Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts</p>	<p>Mettre fin à la réduction du couvert forestier</p> <p>OMD 7.1 : proportion de zones forestières</p> <p>FRA/T1 : superficie forestière et changements</p> <p>FRA/T4 : superficie de forêts primaires</p> <p>FRA/T1 : fonction désignée principale (plantations)</p> <p>FRA/T5 : établissement des forêts et reboisement (boisement, reboisement et expansion naturelle)</p> <p>FRA/T6 : matériel sur pied</p> <p>FRA/T7 : stocks de biomasse et changements</p> <p>FRA/T8 : stocks de carbone et changements</p> <p><i>Accroître les efforts de prévention de la dégradation des forêts</i></p> <p>FRA/T4 : superficie des forêts dégradées</p> <p>FRA/T4 : caractéristiques des forêts et des autres terres boisées et changements</p>
<p><u>Objectif d'ensemble 2</u></p> <p>Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts</p>	<p><u>Avantages économiques</u></p> <p>FRA/T3 : superficie forestière affectée à la production</p> <p>FRA/T11 : volume et valeur des extractions de bois rond industriel et changements</p> <p>FRA/T11 : volume et valeur des extractions de bois de feu et changements</p> <p>FRA/T12 : volume et valeur des extractions de produits non ligneux et changements</p> <p>OIBT 2.1 : étendue (superficie) des forêts affectées à la production et à la protection</p> <p>PM/FE/6.2/OIBT/7.1, FE 6.2 : contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB)</p> <p>PM/6.1.a : valeur et volume de la production de bois et des produits du bois, y compris la transformation primaire et secondaire</p> <p>PM/6.1.b : valeur des produits forestiers non ligneux produits ou recueillis</p> <p>PM/6.2.a : valeur des investissements en capital et des dépenses annuelles dans l'aménagement forestier, les industries de produits ligneux et non ligneux, les services environnementaux axés sur les forêts, les loisirs et le tourisme</p> <p>MCPFE 6.7; OIBT 7.3 : consommation/production de bois</p> <p>PM/6.1.e : consommation/production de biens non ligneux</p>

	<p><u>Avantages sociaux</u></p> <p>OMD/1.1 : proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</p> <p>OMD/1.6 : proportion des personnes employées dans le secteur forestier dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</p> <p>OMD/1.8 : pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale</p> <p>OMD/1.9 : proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique</p> <p>OMD/2.3 : taux d'alphabétisation de la population</p> <p>OMD/4.1 : taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>OMD/4.2 : taux de mortalité infantile</p> <p>FRA/T3 : superficie forestière affectée aux services sociaux</p> <p>FRA/T13 : nombre de personnes employées dans la production primaire de biens</p> <p>FRA/T13 : nombre de personnes employées dans la gestion des zones protégées</p> <p>OIBT 7.1 : nombre de personnes tributaires des forêts pour leur subsistance</p> <p>FE 6.11 : nombre des sites en forêt et dans les autres terres boisées désignés comme ayant une valeur culturelle ou spirituelle</p> <p>PM/6.4.a, FE 6.10, OIBT 1.10 : superficie/nombre des sites en forêt ayant une valeur culturelle ou spirituelle</p> <p>PM/6.2.a, FE 6.10, OIBT 7.10 : superficie des forêts affectées à la création ou la non consommation</p>
	<p><u>Avantages environnementaux</u></p> <p>FRA/T3 : superficie forestière affectée à la lutte contre la désertification</p> <p>FRA/T3 : superficie forestière affectée à la conservation de la biodiversité</p> <p>PM/4.1.a, FE 5.1, OIBT 6.1 : superficies gérées aux fins de la protection des sols et de l'eau</p> <p>FE 6.1.e : superficie de forêts désignées pour protéger les infrastructures</p> <p>PM/6.1.c : revenus tirés des services environnementaux axés sur les forêts</p> <p><u>Subsistance</u></p> <p>Absence d'indicateurs FRA</p>

<p><u>Objectif l'ensemble 3</u></p> <p>Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable</p>	<p><u>Accroître considérablement la superficie de forêts protégées dans le monde et celle des forêts en gestion durable</u></p> <p>OMD/7.6 : proportion de zones terrestres protégées</p> <p>OMD/7.7 : proportion des espèces menacées d'extinction</p> <p>FRA/T3 : superficie des forêts dans les aires protégées</p> <p>FRA/T3 : superficie forestière affectée à la conservation de la biodiversité</p> <p>FRA/T.3 : superficie forestière faisant l'objet d'une protection durable</p> <p>FE 3.5, OIBT 1.11 & 2.1 : forêts faisant l'objet de plans de gestion</p> <p>FM 7.b : superficie certifiée</p> <p><u>Proportion de produits forestiers provenant de forêts en gestion durable</u></p> <p>Absence d'indicateurs FRA</p> <p>OIBT/4.2 : est peut-être l'indicateur le plus proche du concept de proportion de produits forestiers tirés de forêts gérées durablement</p> <p>Besoins : directives concernant l'évaluation qualitative de l'efficacité des politiques et mesures nationales</p>
<p><u>Objectif d'un ensemble 4</u></p> <p>Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts</p>	<p><u>Inverser la tendance à la baisse de l'APD affectée à la gestion durable des forêts</u></p> <p>OMD/8.1 : montant net de l'APD affectée aux forêts</p> <p>Absence d'indicateurs FRA</p> <p>Il n'existe pas d'indicateurs mondiaux pour cet objectif d'ensemble. Les indicateurs les plus proches sont les suivants : OIBT/1.3 & 1.4 et PM/7.c</p> <p><i>Mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts</i></p> <p>FRA/T.17 : recouvrement des recettes publiques et dépenses publiques (19 indicateurs)</p>

Appendice 4

Questionnaire/matrice pour l'élaboration des rapports nationaux destinés aux dixième et onzième sessions du Forum

Directives générales : Les rapports présentés aux dixième et onzième sessions du Forum seront cruciaux pour déterminer la voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, ci-après dénommé instrument relatif aux forêts. Ces rapports revêtent également une importance vitale pour les pays qui les présentent, en particulier :

- En traitant de la question des ressources financières nécessaires pour l'application de l'instrument relatif aux forêts et de la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts;
- En aidant les pays à évaluer l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument relatif aux forêts;
- En identifiant plus clairement les besoins des pays, en particulier des pays en développement, dont les pays à faible couvert forestier et les petits États insulaires en développement, et des pays à économie en transition, aux fins d'une application plus efficace de l'instrument relatif aux forêts et de la réalisation plus efficace des quatre objectifs d'ensemble sur les forêts, que les donateurs bilatéraux et multilatéraux peuvent prendre en considération dans leurs stratégies de coopération technique en faveur de la gestion durable des forêts.

Les informations présentées sur les indicateurs et les questions additionnelles peuvent être utilisées pour l'un ou plusieurs des quatre niveaux visés dans les rapports :

- I. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans votre pays;
- II. Les objectifs d'ensemble sur les forêts;
- III. L'instrument relatif aux forêts;
- IV. Le thème global de la session du Forum.

Le questionnaire ci-après repose sur une approche rationalisée qui tient compte des rapports à présenter sur des accords et mécanismes comme les OMD, FRA, l'OIBT et les objectifs relatifs aux forêts du plan stratégique de la CDB 2011-2020, qui sont liés directement à l'instrument relatif aux forêts et à ses objectifs d'ensemble.

Étant donné la portée intersectorielle de l'instrument relatif aux forêts, on recommande que les coordonnateurs nationaux du Forum élaborent leur réponse en consultation avec des représentants des organisations compétentes, y compris les ministères ou agences chargés de l'environnement, du développement économique, des finances, de l'agriculture, de la santé et des statistiques. Si possible, ce but pourrait être atteint par des mécanismes de coordination institutionnelle sur les forêts existant déjà dans les pays. On espère que ces mécanismes incluront les coordonnateurs nationaux de FRA, du MPFN et, le cas échéant, les coordonnateurs nationaux pour l'OIBT, la CDB, la CCNUCC et la CNUDDL.

Dans un format sous forme de matrice, l'information doit être insérée une seule fois. Veuillez noter que les zones du questionnaire en gris désignent celles où l'information est insérée automatiquement la première fois. En demandant les informations sous une forme rationalisée et concise, on prévoit que la longueur des rapports nationaux sera de 15 à 20 pages, bien que l'information effectivement demandée soit moins volumineuse.

Si l'information pour les indicateurs spécifiques n'existe pas dans le pays, veuillez indiquer « ND » (données non disponibles)

Les définitions qui figurent dans le glossaire ci-après sont présentées uniquement aux fins de la clarification des termes et pour aider à remplir le questionnaire.

Glossaire

Personnes tributaires des forêts : Personnes directement tributaires des forêts pour leur subsistance. Ce sont généralement 1) des personnes qui habitent à l'intérieur des forêts et qui sont fortement tributaires des forêts pour leur subsistance; ce sont souvent des peuples autochtones; 2) des personnes vivant à proximité des forêts, qui se livrent généralement à l'agriculture à l'extérieur des forêts et qui utilisent régulièrement les produits des forêts (bois d'œuvre, bois de feu, viande de brousse et plantes médicinales); et 3) des personnes qui se livrent à des activités commerciales comme la chasse à la trappe, la collecte de minéraux et des activités forestières comme la coupe d'arbres, et qui sont tributaires des revenus tirés des activités forestières au lieu de subsister grâce à l'utilisation directe des produits forestiers. (FAO, Forestry Policy and Planning Division, People and Forests in Asia and the Pacific: Situation and Prospects, 1997).

Services liés aux écosystèmes : Désigne les services nombreux et divers fournis par les forêts et les terres boisées, y compris le fait de servir de réceptacle pour la biodiversité, de protéger des écosystèmes fragiles (forêts de montagne, terres arides et petites îles), de protéger les sols et l'eau, de séquestrer du carbone et de fournir des services sociaux (récréation, écotourisme, pêche et chasse de sport) et culturels (spirituels, culturels et historiques).

Forêts affectées à des services sociaux : Désigne les forêts affectées principalement à des services sociaux tels que la récréation, le tourisme, l'éducation, et la recherche et à la conservation des sites culturels ou spirituels (FRA 2010).

Communautés autochtones : Étant donné la diversité des peuples autochtones, aucun organisme de l'ONU n'a adopté une définition officielle du mot « autochtone ». Selon l'ONU, l'approche la plus fructueuse consiste à identifier plutôt qu'à définir les peuples autochtones. Cette approche repose sur le critère fondamental de l'auto-identification énoncé dans une série d'instruments relatifs aux droits de l'homme. Le mot « autochtone » existe en temps que terme générique depuis de nombreuses années. Dans certains pays, on préfère d'autres termes, entre autres tribus, peuples/nations originaux, aborigènes ou groupes ethniques. Des expressions anthropologiques ou géographiques comme chasseurs-cueilleurs, nomades, paysans, montagnards etc. existent également et sont interchangeable avec « peuples autochtones ». (Instance permanente des Nations Unies sur les peuples autochtones).

Niveau minimal d'apport calorifique : Critère employé par la FAO pour mesurer la prévalence de la sous-alimentation; il repose sur une comparaison de la consommation alimentaire exprimée en apport calorifique (Kcal) avec les normes calorifiques minimales. La partie de la population dont la consommation alimentaire est inférieure à ce minimum est considérée comme sous-alimentée ou souffrant de malnutrition. Les rapports présentés sur cet élément sont directement liés au rapport présenté sur l'indicateur 1.9 des OMD.

Produits forestiers non ligneux : Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois (FRA 2010)

Autres terres boisées : Terres n'entrant pas dans la catégorie « forêt », couvrant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de 5 à 10 %, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ, ou un couvert mixte d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres supérieur à 10 %. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.

Savoir traditionnel sur les forêts : Un corps de connaissances, de pratiques et de croyances héritées et transmises de génération en génération par la culture et évoluant par phase d'adaptation, sur les liens qu'entretiennent les êtres vivants (y compris humains) les uns avec les autres et avec leur environnement forestier. (Rapport du Secrétaire général sur le savoir traditionnel sur les forêts, quatrième session du Forum, E/CN.18/2004/7, adapté de Berkes *et al.*, Ecological Applications 10(5): 1251-1262; et Union internationale des instituts de recherches forestières, www.iufro.org/science/task-forces/traditional-forest-knowledge).

Arbres situés à l'extérieur des forêts : Incluent : a) des groupes d'arbres couvrant une superficie de moins de 0,5 hectare, y compris des bandes boisées et des rideaux brise-vent à côté des infrastructures et des terres agricoles; b) des arbres éparpillés dans des paysages agricoles; c) les plantations d'arbres à des fins autres que l'extraction du bois, tels que vergers fruitiers et plantations de palmiers; et d) arbres dans des parcs et des jardins et autour de bâtiments. Les arbres situés à l'extérieur des forêts

ne font pas l'objet d'une catégorie dans la classification de l'utilisation des terres, mais font partie des terres boisées et autres terres dans FRA. (FAO, document de travail FRA n° 33, 2010).

Partie 1 : Rapport de base destiné aux dixième et onzième sessions du Forum

Pays

Appartenant à la catégorie suivante :	En développement	
	Moins avancé	
	À faible couvert forestier	
	Petit État insulaire en développement	
	À l'économie émergente	
	Développé	

Date de la présentation du rapport national :

Contacts

	Chef de l'agence forestière
	Nom :
	Titre :
	Adresse :
	Téléphone :
	Fax :
	Courriel :
	Coordonnateur pour le Forum (à remplir si ce n'est pas la même personne)
	Nom :
	Titre :
	Adresse :
	Téléphone :
	Fax :
	Courriel :
	Personne à contacter au sujet du rapport national, si ce n'est pas le coordonnateur national
	Nom :
	Titre :
	Adresse :
	Téléphone :
	Fax :
	Courriel :

I. Réalisation des objectifs du Millénaire (OMD) pour le développement dans votre pays	<p>Éléments d'orientation : L'instrument relatif aux forêts a pour but d'augmenter la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les OMD, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et la stabilité environnementale. Les indicateurs OMD qui suivent ont été adaptés pour mettre en relief la contribution des forêts à leur réalisation et, en conséquence, sont étroitement liés aux objectifs d'ensemble sur les forêts. Les indicateurs OMD 7.1, 7.6 et 7.7 sont directement liés à la détermination des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'ensemble 1; les indicateurs 1.1, 1.6, 1.8, 1.9, 2.3, 4.1 et 4.2 le sont à l'objectif d'ensemble 2; l'indicateur 7.6 à l'objectif d'ensemble 3 et l'indicateur 8.1 à l'objectif d'ensemble 4.</p> <p>Si elles sont disponibles, des informations statistiques pour 2012 sont à présenter uniquement pour la dixième session, et celles pour 2015, uniquement pour la onzième session.</p> <p>Il est possible que les informations relatives aux indicateurs OMD pour 2015 concernant les avantages économiques et le financement ne soient pas disponibles en 2015, en quel cas il y a lieu d'indiquer si les informations présentées à la dernière colonne portent sur 2014 ou 2013.</p>		
Votre pays dispose-t-il de données de recensement ou d'autres données statistiques pour les groupes de personnes suivants :	Oui	Non	
	Personnes tributaires des forêts		
	Communautés autochtones		
	Communautés autochtones tributaires des forêts		
	Communautés locales tributaires des forêts		
	Communautés locales habitant les forêts		
	Travailleurs du secteur forestier		
Dans l'affirmative, choisissez ce qui convient le mieux et présentez des informations pour ce groupe pour les indicateurs correspondant aux cibles 1.A, 1.C, 2.A et 4.A. si l'information n'est pas disponible, indiquez ND			
	Choisir ce qui convient le mieux		
	2005	2010	2012/2015
Cible 1.A : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour			
1.1 Quelle est la proportion (%) de la population en question dont le revenu est inférieur à un dollar par jour?			
Cible 1.B : Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif			
1.6 Quelle est la proportion (%) des travailleurs du secteur forestier dont le revenu est inférieur à un dollar par jour?			
Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015 la proportion de la population qui souffre de faim			
1.8 Quelle est la prévalence (%) des enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale dans la population en question?			
1.9 Quelle est la proportion (%) de la population en question dont l'apport calorique est inférieur au minimum?			
Cible 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires			

2.3	Quel est le taux d'alphabétisation de la population en question (nombre sur 1 000)			
	Total			
	Âgés de 15 à 24 ans			
	Hommes			
	Femmes			
Cible 4.A : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans				
4.2.	Quel est le taux de mortalité infantile de la population en question (nombre sur 1000)?			
4.1.	Quel est le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans dans la population en question (nombre sur 1000)?			
Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles				
7.1	Quelle est la proportion (%) de la superficie terrestre couverte de forêts?			
Cible 7.B : Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010				
7.6.	Quelle est la proportion (%) de la superficie totale de forêts protégées?			
7.7.	Quel est le nombre des espèces forestières menacées d'extinction?			
	Plantes			
	Animaux			
Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, et réglementé, prévisible et non discriminatoire				
8.1.	Quel est le montant net de l'APD reçue pour les forêts (dollars)?			
	Si les données sont disponibles, indiquez le montant net de l'APD reçue pour le développement durable des forêts; sinon, indiquez ND			
Questions additionnelles (QA)			Oui	Non
Concernant les cibles 1.A.-1.C				
QA 1 : Vos programmes forestiers nationaux et les politiques et stratégies connexes contribuent-ils à l'élimination de la pauvreté?				
Dans l'affirmative, cocher la (les) raison(s) applicable(s)				
	Les programmes forestiers nationaux ont été révisés pour inclure des mesures et des ressources spécifiques pour l'élimination de la pauvreté.			
	Les programmes forestiers nationaux ont été révisés pour prendre en considération et soutenir l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble.			
	Les politiques, plans et stratégies nationaux de développement incorporent la gestion durable des forêts.			

	Les plans et stratégies nationaux d'élimination de la pauvreté ont été révisés pour incorporer la gestion durable des forêts.			
	Autres (décrire en 50 mots au maximum)			
En 500 mots au maximum, veuillez décrire les principaux faits nouveaux survenus dans votre pays entre 2000 et 2015 ⁴ en ce qui concerne la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans le contexte de l'élimination de la pauvreté.				
II. Les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts	<p>Éléments d'orientation : Comme cela a été indiqué ci devant, les indicateurs OMD ajustés contribueront également à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Les indicateurs OMD 7.1, 7.6 et 7.7 sont directement liés aux progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'ensemble 1; les indicateurs 1.1, 1.6, 1.8, 1.9, 2.3, 4.1, et 4.2 sont liés à l'objectif d'ensemble 2; l'indicateur 7.6 est lié à l'objectif d'ensemble 3; et l'indicateur 8.1 à l'objectif d'ensemble 4.</p> <p>Les indicateurs additionnels énumérés ci-après sont tirés des mécanismes d'élaboration de critères et d'indicateurs, en particulier ceux de la FAO (FRA) et de l'OIBT. Veuillez soumettre les informations exactes que votre pays a présentées pour les FRA de 2005, 2010 et 2015 (pour la onzième session seulement). Pour l'objectif d'ensemble 4, les indicateurs de l'OIBT ont été jugés les plus pertinents.</p> <p>Le financement de la gestion durable des forêts se trouvera au centre des délibérations de la dixième session du Forum. Les indicateurs et questions additionnelles relatifs à l'objectif d'ensemble 4, qui adoptent une approche intersectorielle, contribueront sensiblement à l'examen de cette question.</p>			
Objectif d'ensemble 1 : Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts				
		2005	2010	2012/2015
	1. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 7.1			
	2. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 7.6			
	3. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 7.7			
	4. FRA T.1.1 : Quelle est l'étendue des forêts du pays (milliers d'hectares)?			
	5. FRA T.1.2 : Quelle est l'étendue des autres terres boisées du pays (milliers d'hectares)?			
	CDB objectif 5 : Indicateurs en cours d'élaboration et d'adoption			
	CDB objectif 15 : Indicateurs en cours d'élaboration et d'adoption			
Objectif d'ensemble 2 : Renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts				
	6. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 1.1			

⁴ Des informations additionnelles sur la contribution des forêts à la réalisation des OMD concernant la stabilité environnementale sont demandées au titre de l'objectif d'ensemble 3.

7. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 1.6			
8. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 1.8			
9. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 1.9			
10. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 2.3			
11. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 4.1			
12. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 4.2			
13. FRA T.3.1 : Quelle est l'étendue des forêts affectées à la production (milliers d'hectares)?			
14. FRA T.3.2 : Quelle est l'étendue des forêts affectées à la protection?			
15. FRA T.3.3 : Quelle est l'étendue des forêts affectées à la conservation (milliers d'hectares)?			
16. FRA T.3.4 : Quelle est l'étendue des forêts affectées aux services sociaux (milliers d'hectares)			
Objectif l'ensemble 3 : Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts en gestion durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable			
Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 7.6			
Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur FRA T.3.2			
Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur FRA T.3.3			
17. FRA T.3 : Quelle est l'étendue des forêts affectées à la gestion durable des forêts (milliers d'hectares)?			
18. FRA T.10 et OIBT 1.11 : Quelle est l'étendue des forêts faisant l'objet de plans de gestion (milliers d'hectares)?			
CDB objectif 7 : Indicateurs en cours d'élaboration et d'approbation			
CDB objectif 11 : Indicateurs en cours d'élaboration et d'approbation			
Questions additionnelles		Oui	Non
QA 2 : Votre pays dispose-t-il d'informations concernant des programmes de certification pour des produits provenant des forêts en gestion durable?			
Dans l'affirmative, pouvez-vous fournir des informations sur la valeur des produits forestiers certifiés (dollars É.-U), sinon, répondez ND.	2005	2010	2012/2015

Objectif d'ensemble 4 : Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts			
19. Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD et de la QA 1			
20. OIBT 1.3 : Quel est le montant des ressources financières affectées à la gestion et l'administration des forêts ainsi que la recherche et mise en valeur des ressources humaines connexes provenant des sources suivantes (milliers de dollars É.-U.)?			
	Gouvernement		
	Partenaires de développement internationaux		
	Sources privées		
		Oui	Non
21. OIBT 1.4 : Applique-t-on des instruments économiques et d'autres incitations pour encourager une gestion durable des forêts?			
Dans l'affirmative, en 500 mots au maximum, veuillez indiquer le nom de chaque instrument/incitation, donner une brève description et une explication de son utilisation et les principales institutions chargées de son application. Si vous souhaitez présenter des informations additionnelles, faites-le dans un appendice, mais présentez un résumé dans cette case.			
Questions additionnelles			
QA 3. Le pays a-t-il pu mobiliser, depuis 2005, des ressources nettement accrues, nouvelles et additionnelles de toutes sources aux fins de la gestion durable des forêts?			
Dans l'affirmative, veuillez cocher la (les) source(s) applicable(s)			
	Augmentation des dépenses publiques		
	Augmentation des fonds provenant des donateurs bilatéraux		
	Augmentation des fonds provenant des donateurs multilatéraux		
	REDD-plus (réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts)		
	Autres instruments économiques relatifs à la gestion durable des forêts		
	Augmentation des ressources provenant du secteur privé		
		2005	2010 (milliers de dollars É.-U.)
			2012/2015 (milliers de dollars É.-U.)
QA 4 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant de sources liées à la biodiversité?			

QA 5 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant de sources liées aux changements climatiques?			
QA 6 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant de sources liées à la gestion et au relèvement des terres en général?			
QA 7 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur de l'énergie?			
QA 8 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur agricole?			
QA 9 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur des ressources en eau?			
QA 10 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur minier?			
QA 11 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du tourisme?			
QA 12 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur de l'éducation?			
QA 13 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant de sources municipales?			
		Oui	Non
QA 14 : Le budget total pour la science et la recherche sur la gestion durable des forêts a-t-il augmenté depuis 2007?			
Dans l'affirmative, quelle était la source?			
	Augmentation des dépenses publiques		
	Augmentation des fonds provenant de l'industrie privée		
	Augmentation des fonds provenant des autres donateurs du secteur privé, par exemple fondations, ONG		
	Coopération bilatérale		
	Coopération multilatérale		
	Autres (décrire en 50 mots au maximum)		
Veuillez cocher les domaines ciblés pour des recherches concernant la gestion durable des forêts et d'autres recherches pertinentes			
	Forêts et changements climatiques		
	Biodiversité des forêts		

	Gestion et relèvement des terres			
	Industrie forestière			
	Évaluation des services liés aux écosystèmes fournis par les forêts			
	Biologie des forêts			
	Valeur sociale et culturelle des forêts			
	Autres (décrire en 50 mots au maximum)			
		2005	2010	2012/2015
QA 15 : Si les données sont disponibles, quel est le montant en dollars des ressources affectées à la recherche sur la gestion durable des forêts et à d'autres recherches pertinentes? Si les données ne sont pas disponibles, veuillez répondre ND.				
III. Modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts	<p>Éléments d'orientation : à l'exclusion du suivi, de l'évaluation et de la présentation de rapports, l'instrument relatif aux forêts comprend cinq modules thématiques transversaux et sept modules thématiques ponctuels :</p> <p>1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts 1B : Financement de la gestion durable des forêts 1C : Création de capacités et transfert de technologies 1D : Participation des parties prenantes 1E : Renforcement de la coopération internationale</p> <p>2A : Application de la législation forestière et gouvernance 2B : Commerce international des produits forestiers 2C : Protection des forêts 2D : Science et recherche 2E : Sensibilisation et éducation du public 2F : Secteur et industrie privés 2G : Communautés autochtones et locales</p> <p>Plusieurs indicateurs et questions additionnelles utilisés pour faire rapport sur les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les OMD seront également utilisés pour les modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts.</p>			
1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts				
Répéter ici les informations présentées au titre des OMD et des questions additionnelles				
	Les programmes forestiers nationaux ont été révisés pour prendre en considération et soutenir l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble.			
	Les politiques, plans et stratégies nationaux de développement incorporent la gestion durable des forêts.			

	Les plans et stratégies nationaux d'élimination de la pauvreté ont été révisés pour incorporer la gestion durable des forêts.			
	Autres (à expliquer en 50 mots au maximum)			
Répéter ici les informations présentées concernant l'objectif d'ensemble 4 au titre de l'indicateur OIBT 1.3				
	Gouvernement			
	Partenaires de développement internationaux			
	Sources privées			
Questions additionnelles		Ne s'applique pas	Oui	Non
QA 16 : Pour les pays dont la langue officielle n'est pas l'une des six langues officielles de l'ONU, l'instrument relatif aux forêts a-t-il été traduit dans la langue officielle de votre pays? Si la langue officielle de votre pays est l'une des langues officielles de l'ONU, cocher « ne s'applique pas ».				
QA 17 : Pour tous les pays, l'instrument relatif aux forêts a-t-il été traduit dans la (les) principale(s) langue(s) autochtone(s)?				
Dans l'affirmative, indiquer la (les) langue(s) en question.				
QA 18 : A-t-on créé des mécanismes chargés d'améliorer la coordination intersectorielle concernant la gestion durable des forêts?				
En 250 mots au maximum, veuillez écrire ces mécanismes, l'année de leur création et leurs modalités de fonctionnement.				
1.B : Financement de la gestion durable des forêts				
Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 8.1 et de la QA 1				
Répéter ici les informations présentées concernant l'objectif d'ensemble 4 au titre de l'indicateur OIBT 1.3				
	Gouvernement			
	Partenaires de développements internationaux			
	Sources privées			
Questions additionnelles				
QA 19 : A-t-on mis au point des stratégies de financement qui donnent un aperçu de la planification financière à court, à moyen et à long terme pour la réalisation de la gestion durable des forêts, compte tenu des sources de financement intérieures, du secteur privé et de sources extérieures?				

Dans l'affirmative, veuillez décrire en 500 mots au maximum ces stratégies, l'année de leur création et les principales institutions chargées de leur mise en œuvre. Si vous souhaitez présenter des informations additionnelles, faites-le dans un appendice, mais présentez un résumé dans cette case.

Répéter ici les informations présentées pour l'objectif d'ensemble 4 au titre de l'indicateur OIBT 1.4			
Répéter ici les informations présentées pour l'objectif d'ensemble 4 au titre de la QA 3			
Augmentation des dépenses publiques			
Augmentation des fonds provenant de donateurs bilatéraux			
Augmentation des fonds provenant de donateurs multilatéraux			
Instruments économiques concernant la gestion durable des forêts			
Augmentation des fonds provenant du secteur privé			
Répéter ici les informations présentées concernant l'objectif d'ensemble 4 au titre des questions additionnelles			
QA 4 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant de sources liées à la biodiversité?			
QA 5 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant de sources liées aux changements climatiques?			
QA 6 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant de sources liées à la gestion et au relèvement des terres en général?			
QA 7 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur de l'énergie?			
QA 8 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur agricole?			
QA 9 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur des ressources en eau?			
QA 10 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur minier?			
QA 11 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du tourisme?			

QA 12 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant du secteur de l'éducation?			
QA 13 : Quel est le montant des ressources fournies pour les forêts, les autres terres boisées et les arbres situés en dehors des forêts provenant de sources municipales?			
1.C : Création de capacités et transfert de technologies			
		2005	2010
22. FRA T.15.b et OIBT 1.5 : Quel est le nombre total de personnes travaillant dans les institutions forestières publiques?			
		Oui	Non
23. OIBT 1.8 : Existe-t-il la capacité d'appliquer la technologie appropriée à la gestion durable des forêts et à l'utilisation et la commercialisation efficaces des produits forestiers?			
<p>Dans la négative, veuillez décrire en 250 mots au maximum les besoins institutionnels prioritaires et les domaines de la technologie et des connaissances qui suscitent des inquiétudes particulières. Si vous souhaitez présenter des informations additionnelles, faites-le dans un appendice, mais présentez un résumé dans cette case.</p>			
Questions additionnelles			
QA 20 : Votre pays est-il le bénéficiaire d'un transfert de technologie en matière de gestion durable des forêts de la part de pays donateurs et d'organisations internationales?			
<p>Dans l'affirmative, veuillez décrire en 250 mots au maximum la nature, la source et le bénéficiaire de cette assistance. Si vous souhaitez présenter des informations additionnelles, faites-le dans un appendice, mais présentez un résumé dans cette case.</p>			
QA 21 : Existe-t-il des incitations en faveur de l'introduction ou de l'application de technologies nouvelles et/ou améliorées pour la gestion durable des forêts?			
Dans l'affirmative, veuillez cocher la forme applicable.			
	Prêts à faible taux d'intérêt		
	Exonérations fiscales		
	Subventions		
	Participation à des programmes de certification de pratiques optimales en matière de gestion durable des forêts qui améliorent l'accès aux marchés		
	Autres (décrire en 50 mots au maximum)		

1.D : Participation des parties prenantes			
24. OIBT 1.11 : Votre pays dispose-t-il d'un mécanisme institutionnel pour la participation des parties prenantes à l'élaboration, la planification et l'application des politiques en matière de gestion durable des forêts aux niveaux suivants?			
	Niveau national		
	Niveau régional		
	Niveau local		
Dans l'affirmative, veuillez décrire, en 500 mots au maximum, le processus de participation du public, y compris les parties concernées et leur degré de participation. Si vous souhaitez présenter des informations additionnelles, Faites-le dans un appendice, mais présentez un résumé dans cette case.			
1.E : Renforcement de la coopération internationale			
Questions additionnelles		Oui	Non
QA 22 : Votre pays participe-t-il à la coopération régionale et internationale dans l'un des domaines suivants de la gestion durable des forêts?			
	Lutte contre le trafic illicite des produits forestiers, tels que FLEGT	Veillez énumérer	
	Assistance technique, par exemple arrangements de partenariat régionaux	Veillez énumérer	
	Coopération scientifique		
	Initiative du PCF à l'appui de l'instrument relatif aux forêts		
	Autres (décrire en 50 mots au maximum)		
		Ne s'applique pas	
		Efficace	Inefficace
QA 23 : Quel est, d'après vous, le degré d'efficacité du soutien reçu des organisations bilatérales et multilatérales à l'appui de vos efforts en faveur de l'application de l'instrument relatif aux forêts et de la réalisation de la gestion durable des forêts?			
Si vous cochez les rubriques efficace ou inefficace, veuillez expliquer votre choix en 250 mots au maximum.			
2A : Application de la législation forestière et gouvernance			
Questions additionnelles		Oui	Non
QA 24 : Depuis l'adoption de l'instrument relatif aux forêts en 2007, s'est-on employé à améliorer la législation forestière, à renforcer son application et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux à l'appui de la gestion durable des forêts?			
QA 25 : Votre pays participe-t-il à la coopération bilatérale, régionale et internationale, par exemple FLEGT, pour lutter contre le trafic illicite international des produits forestiers, y compris le bois, la faune sauvage et d'autres ressources biologiques forestières, grâce à la promotion de l'application de la législation forestière et de la bonne gouvernance à tous les niveaux?			

Dans l'affirmative, votre pays est-il un donateur ou un bénéficiaire d'un programme de création de capacités destiné à la lutte contre les pratiques forestières illégales conformément à la législation nationale, y compris le braconnage?			
	Pays donateur		
	Pays bénéficiaire		
Veuillez décrire en 250 mots au maximum les principales mesures prises pour améliorer l'application de la législation et de la gouvernance.			
QA 26 : Quel est le nombre de poursuites engagées pour extraction illégale de produits forestiers?	2005	2010	2012/2015
	Grumes		
	Faune sauvage		
QA 27 : Quel est le nombre de poursuites engagées pour vente illégale de produits forestiers?			
	Grumes		
	Faune sauvage		
2B : Commerce international des produits forestiers			
Questions additionnelles			
Répéter ici les informations présentées concernant l'objectif d'ensemble 3 au titre de la QA2			
Dans l'affirmative, pouvez-vous fournir des informations sur la valeur des produits forestiers certifiés (dollars É.-U.)? Dans la négative, répondez ND.	2005	2010	2012/2015
		Oui	Non
Répéter ici les informations présentées concernant le module 2A de l'instrument relatif aux forêts au titre de la QA 25.			
	Pays donateur		
	Pays bénéficiaire		
Veuillez décrire en 250 mots au maximum les principales mesures prises en faveur de l'amélioration de l'application de la législation forestière et de la gouvernance.			
2C : Protection des forêts			
	2005	2010	2012/2015
Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur OMD 7.6			
Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur FRA T.3.2			
Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur FRA T.3.3			

Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur FRA T.10			
Répéter ici les informations présentées au titre de l'indicateur FRA T.3.11			
2D : Science et recherche			
Questions additionnelles		Oui	Non
QA 28 : Votre pays compte-t-il un institut ou des instituts pour la promotion de l'élaboration et de l'application d'innovations scientifiques et techniques, y compris celles qui peuvent être utilisées par les propriétaires forestiers et les communautés locales et autochtones pour progresser dans la gestion durable des forêts?			
Répéter pour les questions suivantes les informations présentées concernant l'objectif d'ensemble 4 au titre des QA 14 et 15.			
Le budget global pour la science et la recherche en matière de gestion durable des forêts a-t-il augmenté depuis 2007?			
	Dans l'affirmative, quelle était la source?		
	Augmentation des dépenses publiques		
	Augmentation des fonds provenant de l'industrie privée		
	Augmentation des fonds provenant des autres donateurs du secteur privé, par exemple fondations, ONG		
	Coopération bilatérale		
	Coopération multilatérale		
	Autres (décrire en 50 mots au maximum)		
Veuillez cocher les domaines ciblés pour la recherche scientifique concernant la gestion durable des forêts et d'autres recherches pertinentes.			
	Forêts et changements climatiques		
	Biodiversité des forêts		
	Gestion et relèvement des terres		
	Foresterie		
	Évaluation des services liés aux écosystèmes fournis par les forêts		
	Biologie des forêts		
	Valeur sociale et culturelle des forêts		
	Autres (décrire en 50 mots au maximum)		
		2005	2010
			2012/2015
Si les données sont disponibles, quel était le montant des ressources en dollars É.-U. affectées à la recherche concernant la gestion durable des forêts et d'autres recherches pertinentes? Si les données ne sont pas disponibles, veuillez répondre ND			

2E : Sensibilisation et éducation du public				
		2005	2010	2012/2015
25. FRA T.16.1 : Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'une maîtrise ès sciences ou d'un diplôme équivalent?				
26. FRA T.16.2 : Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts licenciés ès sciences ou titulaires d'un diplôme équivalent?				
27. FRA T.16.3 : Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études techniques?				
28. FRA T.16.4 : Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'une maîtrise ès sciences ou équivalent?				
29. FRA T.16.4 : Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts licenciés ès sciences ou titulaires d'un diplôme équivalent?				
30. FRA T.16.6 : Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou diplôme d'études techniques?				
Questions additionnelles			Oui	Non
QA 29 : Votre pays organise-t-il des manifestations ou activités spécifiques à l'appui de l'Année internationale des forêts?				
Dans l'affirmative, veuillez les décrire en 250 mots au maximum.				
QA 30 : Votre pays a-t-il pris des mesures destinées à sensibiliser le public à l'instrument relatif aux forêts et à l'importance des avantages fournis par les forêts et leur gestion durable?				
Dans l'affirmative, quelles sont les méthodes utilisées?				
	Publications telles que brochures, pamphlets, dépliants, affiches etc.			
	Rencontres avec des fonctionnaires des secteurs les plus pertinents destinées à les informer des objectifs et de la portée de l'instrument relatif aux forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble			
	Rencontres avec les parties prenantes destinées à les informer des objectifs et de la portée de l'instrument relatif aux forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble			
	Activités destinées à engager les parties prenantes, publiques et privées, en faveur de la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts			
	Autres (décrire en 100 mots ou moins)			

2F : Secteur et industrie privés			
Questions additionnelles		Oui	Non
QA 31 : Existe-t-il des mécanismes pour la participation des parties prenantes à l'appui de l'instrument relatif aux forêts et de la gestion durable des forêts qui engagent le secteur et l'industrie privés?			
Dans l'affirmative, veuillez décrire, en 500 mots au maximum, ces mécanismes et leur fonction. Quel est le rôle concret joué par le secteur et l'industrie privés dans la promotion de l'instrument relatif aux forêts et la gestion durable des forêts?			
Répéter ici les informations présentées concernant le module IC de l'instrument relatif aux forêts au titre de la QA 2.			
	Prêts à faible taux d'intérêt		
	Exonérations fiscales		
	Subventions		
	Participation à des programmes de certification de pratiques optimales en matière de gestion durable des forêts qui améliorent l'accès aux marchés		
	Autres (décrire en 50 mots ou moins)		
2G : Communautés autochtones et locales			
		Oui	Non
31. OIBT 7.12 : Les droits d'occupation et d'utilisation des terres forestières publiques par des communautés et peuples autochtones sont-ils reconnus et appliqués?			
Dans l'affirmative, veuillez décrire en 500 mots au maximum comment ces droits sont reconnus et appliqués.			
32. OIBT 7.13 : Le savoir et les pratiques traditionnels en matière de forêts sont-ils utilisés dans la gestion, la planification et l'utilisation des forêts?			
Dans l'affirmative, veuillez expliquer, en 500 mots au maximum, comment ils sont utilisés et par qui.			
Questions additionnelles		Oui	Non
QA 32 : Existe-t-il des mécanismes pour la participation des parties prenantes à l'appui de l'instrument relatif aux forêts et de la gestion durable des forêts qui engagent les parties suivantes?			
	Communautés autochtones		
	Communautés locales		

<p>Dans l'affirmative, veuillez décrire en 500 mots au maximum ces mécanismes et leurs fonctions. Quel est le rôle concret joué par les communautés autochtones ou locales dans la promotion de l'instrument relatif aux forêts et de la gestion durable des forêts? Si vous souhaitez présenter des informations additionnelles, faites-le dans un appendice, mais présentez un résumé dans cette case.</p>				
<p>QA 33 : Exécute-t-on des programmes d'éducation, de formation et de vulgarisation à l'intention des communautés locales et autochtones aux fins du développement de méthodes de gestion des ressources qui réduiront la pression sur les forêts?</p>				
		2005	2010	2012/2015
<p>Dans l'affirmative, combien de personnes appartenant aux communautés suivantes en ont bénéficié?</p>				
	Autochtones			
	Locales			
			Oui	Non
<p>Répéter ici les informations présentées concernant le module 1C de l'instrument relatif aux forêts au titre de la QA 21.</p>				
	Prêts à faible taux d'intérêt			
	Exonérations fiscales			
	Subventions			
	Participation à des programmes de certification de pratiques optimales en matière de gestion durable des forêts qui améliorent l'accès aux marchés			
	Autres (décrire en 50 mots au maximum)			

**Partie 2. Thème global de la dixième session du Forum :
Les forêts et le développement économique,
avec les quatre thèmes subsidiaires suivants :**

Thème 1 : Produits et services forestiers;

Thème 2 : Programmes forestiers nationaux et autres politiques et stratégies sectorielles;

Thème 3 : Atténuation des risques liés aux catastrophes;

Thème 4 : Bienfaits des forêts et des arbres pour les populations urbaines.

		Éléments d'orientation : les mesures les plus directement liées à l'instrument relatif aux forêts sont les suivantes : 6 d), e), j), r), x); 7 f), g), h), i) et k).		
		2005	2010	2012
33. FRA T.11.1 et OIBT 4 :	Quel est le volume total du bois rond industriel extrait (milliers de mètres cubes)?			
34. FRA T.11.4 et OIBT 4 :	Quelle est la valeur totale du bois rond industriel extrait (milliers de dollars É.-U.)			
35. FRA T.11.5 et OIBT 4.2 :	Quel est le volume total du bois de feu extrait (milliers de mètres cubes)?			
36. FRA T.11.8 et OIBT 4.2 :	Quelle est la valeur totale du bois de feu extrait (milliers de dollars É.-U.)?			
37. FRA T.11.4 et OIBT 4.2 :	Quelle est la valeur totale des produits forestiers non ligneux extraits (milliers de dollars É.-U.)?			
Questions additionnelles				
QA 34 : Votre pays a-t-il créé un mécanisme (des mécanismes) pour le paiement de services liés aux écosystèmes?				
Dans l'affirmative, veuillez décrire, en 250 mots au maximum, son (leur) fonctionnement.				
		2005	2010	2012
Dans l'affirmative, quelle est la valeur des paiements pour services liés aux écosystèmes (milliers de dollars É.-U.)? Si l'information n'est pas disponible, répondez ND				
Répéter ici les informations concernant l'objectif d'ensemble 2 présentées au titre de l'indicateur FRA T.3.1 : quel est l'étendue des forêts affectées à la production (milliers d'hectares)?				
Questions additionnelles			Oui	Non
Répéter ici les informations présentées concernant l'objectif d'ensemble 3 au titre de la QA 2. Votre pays collecte-t-il des informations sur les programmes de certification pour les produits des forêts en gestion durable?				

Dans l'affirmative, pouvez-vous fournir des informations sur la valeur des produits forestiers certifiés (dollars É.-U.)? Dans la négative, répondez ND.	2005	2010	2012
Veillez donner entre trois et cinq exemples concis des mesures prises par votre pays pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts pour les produits et services forestiers.			
Exemple 1 (100 mots au maximum)			
Exemple 2 (100 mots au maximum)			
Exemple 3 (100 mots au maximum)			
Exemple 4 (100 mots au maximum)			
Exemple 5 (100 mots au maximum)			
Thème 2 : Programmes forestiers nationaux et autres politiques et stratégies sectorielles	Éléments d'orientation : les mesures les plus directement liées à l'instrument relatif aux forêts sont les suivantes : 6 a), h), k), l), w); 7 c).		
Répéter ici les informations présentées concernant l'objectif d'ensemble 4 au titre de l'indicateur OIBT 1.3			
	2005	2010	2012
Gouvernement			
Partenaires de développement internationaux			
Sources privées			
Questions additionnelles		Oui	Non
Répéter ici les informations présentées concernant les OMD au titre de la QA 1.			
Les programmes forestiers nationaux ont été révisés en vue de promouvoir l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble.			
Les politiques, plans et stratégies nationaux de développement incorporent la gestion durable des forêts.			
Les plans et stratégies nationaux d'élimination de la pauvreté ont été révisés pour incorporer la gestion durable des forêts.			
Autres (expliquer en 50 mots au maximum)			
Thème 3 : Atténuation des risques liés aux catastrophes	Éléments d'orientation : la mesure la plus directement liée à l'instrument relatif aux forêts est 6 o)		
	2005	2010	2012
38. FRA T.9.2 : Quel est le nombre total des incendies survenues sur l'ensemble de la superficie terrestre?			
39. FRA T.9.1 : Quelle est la superficie totale des terres touchées par des incendies (milliers d'hectares)?			
Questions additionnelles		Oui	Non
QA 35 : Des catastrophes ont-elles abouti à la destruction de forêts et d'autres terres boisées?			

Dans l'affirmative, quelle était la catastrophe responsable?				
	Feux de forêts			
	Sécheresse			
	Ouragans/typhons			
	Tornades			
	Éruptions volcaniques			
	Tsunamis			
	Autres (décrire en 50 mots au maximum)			
QA 36 : A-t-on intensifié les efforts destinés à protéger et à rétablir les forêts de mangroves en tant que tampons contre des événements extrêmes tels que de puissants ouragans/typhons et tsunamis ayant leur origine dans les océans? Si vous êtes un pays sans littoral, veuillez répondre « ne s'applique pas ».		Ne s'applique pas	Oui	Non
Veuillez décrire en 500 mots au maximum les mesures prises pour répondre aux catastrophes qui ont entraîné la perte et la dégradation des forêts.				
Thème 4 : Bienfaits des forêts et des arbres pour les populations urbaines		Éléments d'orientation : les mesures les plus directement liées à l'instrument relatif aux forêts sont les suivantes : 6 j), (t)		
		2005	2010	2012
Répéter ici les informations présentées concernant l'objectif d'ensemble 2 au titre de l'indicateur FRA T.3.4. Quelle est l'étendue des forêts affectées aux services sociaux (milliers d'hectares)?				
Questions additionnelles				
QA 37 : Quel est le nombre de visiteurs dans les parcs nationaux de votre pays? Si l'information n'est pas disponible, répondez ND.				
QA 38 : Quelle est la superficie des parcs urbains de votre pays (milliers d'hectares)? Si l'information n'est pas disponible, répondez ND.				
			Oui	Non
QA 39 : Existe-t-il dans votre pays des campagnes de plantation d'arbres au niveau des communautés locales?				
Dans l'affirmative, veuillez décrire en 250 mots au maximum les campagnes de plantation d'arbres, les parties prenantes publiques et privées participantes et la portée de leurs activités.				

Partie 2 : Thème global de la onzième session du Forum « Forêts : progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts », avec les thèmes spécifiques suivants :

- Thème 1 : Examiner l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et examen de toutes les options futures, conformément au paragraphe 32 de la résolution 2006/49 du Conseil économique et social;
- Thème 2 : Examiner les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts; et
- Thème 3 : Examiner la contribution des forêts et de l'arrangement international, y compris l'instrument relatif aux forêts, aux objectifs de développement convenus sur le plan international.

Thème 1 : Examiner l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et examen de toutes les options futures, conformément au paragraphe 32 de la résolution 2006/49 du Conseil économique et social

Répéter ici les informations présentées concernant les OMD au titre de la QA 1				
			Oui	Non
	Les programmes forestiers nationaux ont été révisés pour prendre en considération et soutenir l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble.			
	Les politiques, plans et stratégies de développement national incorporent la gestion durable des forêts.			
	Les plans et stratégies nationaux d'élimination de la pauvreté ont été révisés pour incorporer la gestion durable des forêts.			
	Les programmes forestiers nationaux ont été révisés pour prendre en considération les soutenir l'application de l'instrument relatif aux forêts et la réalisation de ses quatre objectifs d'ensemble.			
Répéter ici les informations concernant l'objectif d'ensemble 4 présentées au titre de l'indicateur OIBT 1.3.				
	Gouvernement			
	Partenaires de développement internationaux			
	Sources privées			

Questions additionnelles		Ne s'applique pas	Oui	Non	
Répéter ici les informations présentées concernant le module 1A de l'instrument relatif aux forêts au titre de la QA 16. Pour les pays dont la langue officielle n'est pas l'une des six langues officielles de l'ONU, l'instrument relatif aux forêts a-t-il été traduit dans la langue officielle de votre pays? Si la langue officielle de votre pays est l'une des langues officielles de l'ONU, cochez la case « ne s'applique pas ».					
Répéter ici les informations présentées concernant le module 1A de l'instrument relatif aux forêts au titre de la QA 17 : Pour tous les pays : l'instrument relatif aux forêts a-t-il être traduit dans la (les) principale(s) langue(s) autochtone(s)?					
Dans l'affirmative, veuillez indiquer la (les) principale(s) langue(s) dans la(les)quelle(s) l'instrument a été traduit.					
Répéter ici les informations présentées concernant le module 1A de l'instrument relatif aux forêts au titre de la QA 18 : a-t-on créé des mécanismes chargés d'améliorer la coordination intersectorielle en faveur de la gestion durable des forêts?					
		Très efficace	Efficace	Peu efficace	Inefficace
QA 40 : Quel est d'après vous le degré d'efficacité de l'instrument relatif aux forêts en tant que moyen de promouvoir la gestion durable des forêts dans votre pays?					
Veuillez expliquer, en 250 mots au maximum, la (les) raison(s) de votre choix.					
			Oui	Non	
QA 41 : L'instrument relatif aux forêts a-t-il abouti à une coopération internationale accrue en faveur de la gestion durable des forêts dans votre pays?					
Dans l'affirmative, en 250 mots au maximum, veuillez expliquer votre choix et donner quelques exemples.					
QA 42 : L'instrument relatif aux forêts a-t-il permis de mobiliser des ressources additionnelles pour la gestion durable des forêts?					
Dans l'affirmative, en 250 mots au maximum, veuillez expliquer votre choix et donner quelques exemples.					

En 500 mots au maximum, veuillez expliquer comment l'arrangement international sur les forêts peut être renforcé compte tenu de l'instrument relatif aux forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble.			
QA 43 : Les États Membres devraient-ils réaffirmer les objectifs mondiaux partagés concernant les forêts et s'engager plus avant à œuvrer, sur le plan mondial, régional et national, en faveur de leur réalisation au-delà de 2015?			
Thème 2 : Examiner les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts			
Des réponses ont déjà été données par le biais du rapport de base dans la première partie, à la section II concernant les objectifs d'ensemble sur les forêts et à la section III concernant les modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts.			
Thème 3 : Examiner la contribution des forêts et de l'arrangement international, y compris l'instrument relatif aux forêts, aux objectifs de développement convenus sur le plan international.			
Des réponses ont déjà été données par le biais du rapport de base dans la première partie à la section I sur les OMD.			